

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 074-247400799-20210928-DEL2021\_44-DE

# sivom

DE LA RÉGION DE CLUSES

Haute-Savoie

## Prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. Rapport annuel 2020

*Rapport établi dans le cadre du décret 2000-404 du 11 mai 2000.*



Annexe à la délibération du Comité syndical n° 2021-44 en date du 28 septembre 2021

**sivom**  
DE LA RÉGION DE CLUSES  
Haute-Savoie

CONTACTS :

SIVOM de la Région de CLUSES  
185, avenue de l'Eau Vive  
BP 60062  
74311 THYEZ cedex  
sivom.cluses@wanadoo.fr  
Tél : 04.50.98.43.14.

Vu et approuvé par le Comité  
syndical, le 28 septembre 2021  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,



Christophe PERY

# SOMMAIRE

## PRESENTATION DU SYNDICAT

- A - LES INSTANCES DECISIONNELLES
- B - LES ELUS DU SYNDICAT EN CHARGE DE LA GESTION DES DECHETS
- C - L'EQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE PLUS PARTICULIEREMENT IMPLIQUEE DANS LA GESTION DES DECHETS
- D - PRINCIPE D'ADHESION A LA COMPETENCE TRAITEMENT DES DECHETS
- E - POPULATION DESSERVIE

## ASPECTS TECHNIQUES – ORGANISATION ET RESULTATS

### A – GESTION DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

1. Population desservie et collectivités concernées
2. Collecte et traitement
3. Fonctionnement de l'UIOM Intercommunale de MARIGNIER
4. Indicateurs de fonctionnement de l'UIOM
5. Evolution de la saturation de l'UIOM
6. Production de déchets ménagers par collectivité
7. Partenariat privilégié avec le SITOM DES VALLEES DU MONT-BLANC
8. Assistance à la gestion du contrat
9. Evolution du montant de la T.G.A.P.

### B – SOUS-COMPETENCE « COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES »,

1. Population desservie
2. Collecte et organisation générale (Corps Creux, Corps Plats, Verre)
3. Prise en charge du verre d'emballage
4. Prise en charge des corps creux et des corps plats

### C - COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS

1. Compostage individuel
2. Compostage des déchets alimentaires de restauration scolaire

## INDICATEURS FINANCIERS

A - MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

B - BILAN FINANCIER PAR SOUS-COMPETENCE

1. **Gestion des déchets ménagers résiduels**
2. **Tri sélectif des emballages - compostage - prévention**

## COMMUNICATION

A - COMMUNICATION VISUELLE GENERALE

B - COMMUNICATION ECRITE GENERALE

C - COMMUNICATION ORALE GENERALE

D – MISE EN PLACE DES PLAN D' ACTIONS « COMMUNICATION » ET ASSISTANCE  
TECHNIQUE AUPRES DES ADHERENTS

## PRESENTATION DU SYNDICAT

Le SIVOM de la Région de CLUSES assure le traitement des déchets depuis sa création en 1964. Son intervention s'inscrit dans le cadre d'une étroite collaboration entre les communes et les intercommunalités du secteur (35 communes – 106 932 habitants), qui nous confient leurs déchets après les avoir collectés. Le SIVOM s'attache à en faire le meilleur traitement possible.

Depuis de nombreuses années, le SIVOM de la Région de CLUSES est engagé dans une démarche permanente d'amélioration de la gestion des déchets. Les efforts réalisés sont consacrés à :

1. l'optimisation du fonctionnement de l'unité de traitement des déchets ménagers résiduels située à MARIGNIER,
2. le développement de nouvelles solutions proposées aux différents producteurs : compostage individuel des biodéchets, recyclage des emballages.

La politique menée depuis de nombreuses années par le syndicat, en relation avec l'ensemble de ses partenaires, est de :

- favoriser la voie du recyclage,
- désengorger l'usine de traitement de MARIGNIER,
- maîtriser les coûts de traitement.

### A - LES INSTANCES DECISIONNELLES

La thématique gestion des déchets est abordée dans différentes instances du syndicat, mais aussi de la Région.

SIVOM de la Région de CLUSES	1. Commission traitement des déchets
	2. Bureau syndical
	3. Comité syndical
Préfecture	C.S.S. Commission de Suivi du Site (ex : CLIS) de l'usine de traitement des déchets intercommunale de MARIGNIER
C.S.A.3.D. Charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets.	Réunions techniques Elus et techniciens.

## B - LES ELUS DU SYNDICAT EN CHARGE DE LA GESTION DES DECHETS

**Différents Elus sont plus particulièrement en charge des problématiques « déchets » au sein du syndicat (élus ayant pris leur fonctions suite aux dernières élections municipales en octobre 2020).**

- Monsieur Stéphane PEPIN : Vice-Président en charge du suivi de la gestion et de l'amélioration du site et de l'usine de traitement des déchets intercommunale située à MARIGNIER,
- Monsieur Pascal POCCHAT-BARON : Vice-Président en charge de la recherche et de la mise en place des solutions nouvelles en termes de gestion des déchets (Recyclage) ...

## C - L'EQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE PLUS PARTICULIEREMENT IMPLIQUEE DANS LA GESTION DES DECHETS

- 1 Directrice Générale des Services : Mademoiselle Alexia AMIRATY,
- 2 animatrices déchets : Mademoiselle Fadila BOUCHAMA et Madame Marie BAUDOUIN
- 1 technicien : Monsieur Eric GIL.

## D - PRINCIPE D'ADHESION A LA COMPETENCE TRAITEMENT DES

<b>Principe d'adhésion au SIVOM de la Région de CLUSES durant l'année 2019</b>				
	<b>Nb. de communes</b>	<b>Compétence Collecte</b>	<b>Compétence traitement : Incinération et tri sélectif des emballages</b>	<b>Déchetteries : nb. et Maîtrise d'ouvrage (M.O.)</b>
<b>Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – C.C.M.G.</b>	<b>8</b>	<b>Communauté de Communes des Montagnes du Giffre</b> <i>(O.M. principalement en régie et tri sélectif en prestation de services)</i>	<b>SIVOM de la Région de CLUSES</b>	<b>1 :</b> <b>(M.O. C.C.M.G.)</b>
<b>Communauté de Communes Faucigny-Glières – C.C.F.G.</b>	<b>7</b>	<b>Communauté de Communes Faucigny-Glières</b> <i>(collecte des OM en régie et tout le tri sélectif en prestation de services)</i>	<b>SIVOM de la Région de CLUSES</b>	<b>4 :</b> <b>(M.O. C.C.F.G.)</b>
<b>Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes 2.C.C.A.M.</b>	<b>10</b>	<b>Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes</b>	<b>Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes</b>	<b>7 :</b> <b>(M.O. 2.C.C.A.M.)</b>
<b>Communauté de Communes des Quatre Rivières</b>	<b>10</b> <i>(+ la commune de FILLINGES qui ne fait pas partie du territoire de compétence de notre syndicat puisque la CC4R adhère au SIFEAGE pour les prestations de traitement des déchets pour cette commune)</i>	<b>Communauté de Communes des Quatre Rivières</b> <i>(OM et tri sélectif en prestation de services)</i>	<b>SIVOM de la Région de CLUSES</b>	<b>2 :</b> <b>(M.O. C.C.4.R.)</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la CC4R qui s'est substituée à la Commune de SAINT-JEOIRE et au SIVOM RISSE ET FORON en matière de collecte des déchets, est adhérente à notre syndicat pour 10 de ses communes membres (\*), à la fois pour la sous-compétence incinération mais également pour la sous-compétence « tri sélectif ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes exerce la compétence « Tri sélectif » sur le territoire de ses dix communes membres. Notre syndicat continue d'exercer sa compétence « Tri sélectif », sur le territoire des autres collectivités adhérentes, qui couvre vingt-cinq communes.

(\* ) FAUCIGNY, La TOUR EN FAUCIGNY, MARCELLAZ-EN-FAUCIGNY, MEGEVETTE, ONNION, PEILLONNEX, SAINT-JEAN DE THOLOME, SAINT-JEOIRE EN FAUCIGNY, VILLE EN SALLAZ, VIUZ EN SALLAZ. (La commune de FILLINGES ne fait pas partie du territoire de compétence de notre syndicat puisque la CC4R adhère au SIFEAGE pour les prestations de traitement des déchets pour cette commune).

## E - POPULATION DESSERVIE

	2020	Population totale INSEE	Tri sélectif des emballages et compostage	Incinération des déchets
Communauté de Communes Faucigny-Glières. C.C.F.G. (28 076)	AYZE	2 204	X	X
	BONNEVILLE	13 010	X	X
	BRISON	487	X	X
	CONTAMINE-SUR-ARVE	2 232	X	X
	MARIGNIER	6 613	X	X
	GLIERES VAL DE BORNE *	1 831	X	X
	VOUGY	1 589	X	X
Communauté de Communes Cluses, Arve et Montagnes. 2.C.C.A.M (46 886)	ARACHES	1969	-	X
	CLUSES	17 790	-	X
	LE REPOSOIR	536	-	X
	MAGLAND	3 359	-	X
	MARNAZ	5 561	-	X
	MONT-SAXONNEX	1 700	-	X
	NANCY-SUR-CLUSES	459	-	X
	SCIONZIER	8 636	-	X
	SAINT-SIGISMOND	622	-	X
	THYEZ	6 254	-	
Communauté de Communes des Quatre Rivières C.C.4.R. (15 941)	FAUCIGNY	644	X	X
	LA TOUR	1 299	X	X
	<i>FILLINGES (commune non adhérente à notre syndicat)</i>	-	-	-
	MARCELLAZ-EN-FAUCIGNY	1 036	X	X
	MEGEVETTE	605	X	X
	ONNION	1 322	X	X
	PEILLONNEX	1 442	X	X
	SAINT-JEAN-DE-THOLOME	1 019	X	X
	SAINT-JEOIRE	3 397	X	X
	VILLE-EN-SALLAZ	915	X	X
VIUZ-EN-SALLAZ	4 455	X	X	
Communauté de Communes des Montagnes du Giffre C.C.M.G. (12 382)	CHATILLON-SUR-CLUSES	1 291	X	X
	LA RIVIERE-ENVERSE	475	X	X
	MIEUSSY	2 399	X	X
	MORILLON	676	X	X
	SAMOENS	2 519	X	X
	SIXT-FER-A-CHEVAL	787	X	X
	TANINGES	3 517	X	X
	VERCHAIX	773	X	X
	<b>Population (Nb de communes concernées)</b>		60 040 (25)	106 932 (35)

*Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les communes d'ENTREMONT et PETIT BORNAND-LES-GLIERES ont fusionné pour former la commune de GLIERES VAL DE BORNE.*

## ASPECTS TECHNIQUES – ORGANISATION ET RESULTATS

## A – GESTION DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

## COLLECTE

La collecte des déchets ménagers résiduels ne relève pas de la compétence de notre syndicat. Elle est assurée par nos quatre Communautés de Communes adhérentes : C.C.F.G., C.C.M.G., C.C.4.R. et 2.C.C.A.M.

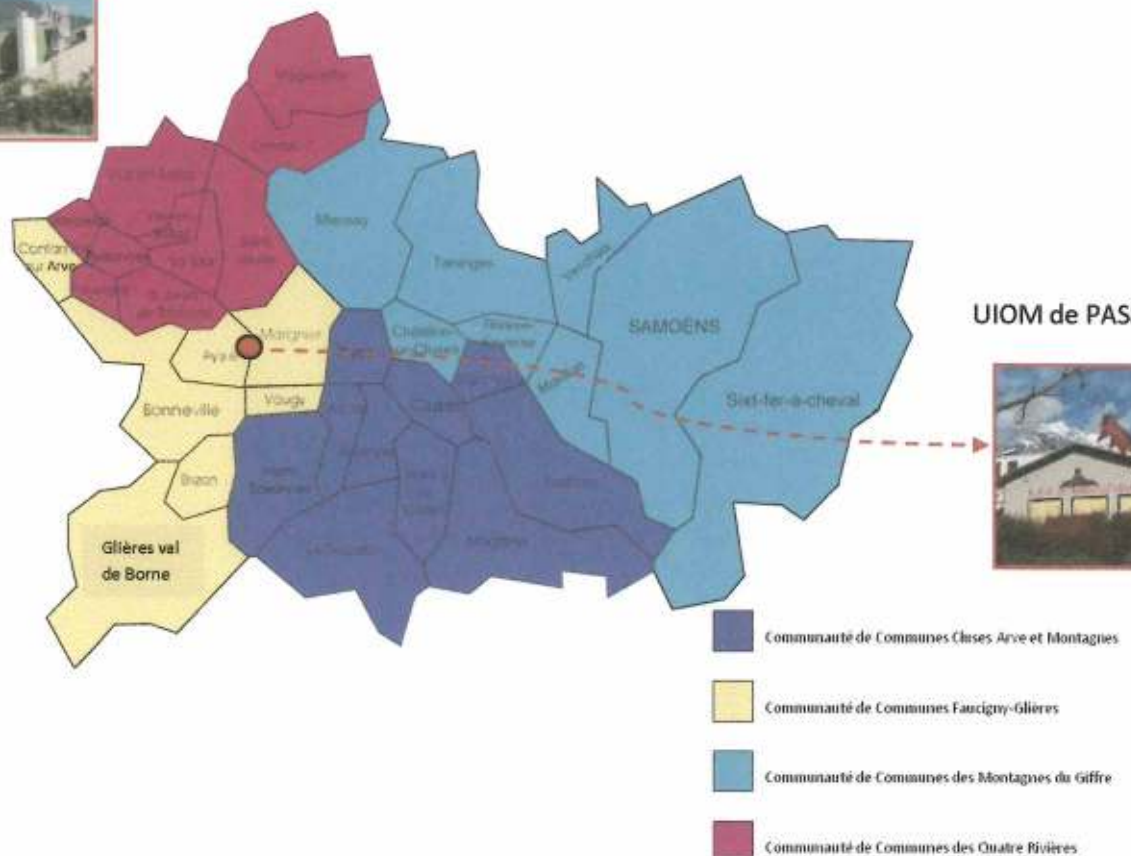
## TRAITEMENT

1- Population desservie et collectivités concernées.

Population desservie : **106 932** habitants et 35 communes (adhésion à la compétence par l'intermédiaire de quatre communautés de communes).



UIOM de  
MARIGNIER



**2- Collecte et traitement** : les déchets ménagers et assimilés sont acheminés par les adhérents (ou leurs prestataires) à l'UIOM de MARIGNIER, propriété du SIVOM de la Région de CLUSES. L'installation est gérée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2009 par la société ARVALIA (filiale de VEOLIA). Cette prestation est assurée dans le cadre d'un marché de services de 12 ans, jusqu'au 30 septembre 2021. Après une



consultation lancée en 2019, notre syndicat a signé le 14 mai 2020, un M (M.G.P.) avec la société ARVALIA. Ce marché comprend deux parties :

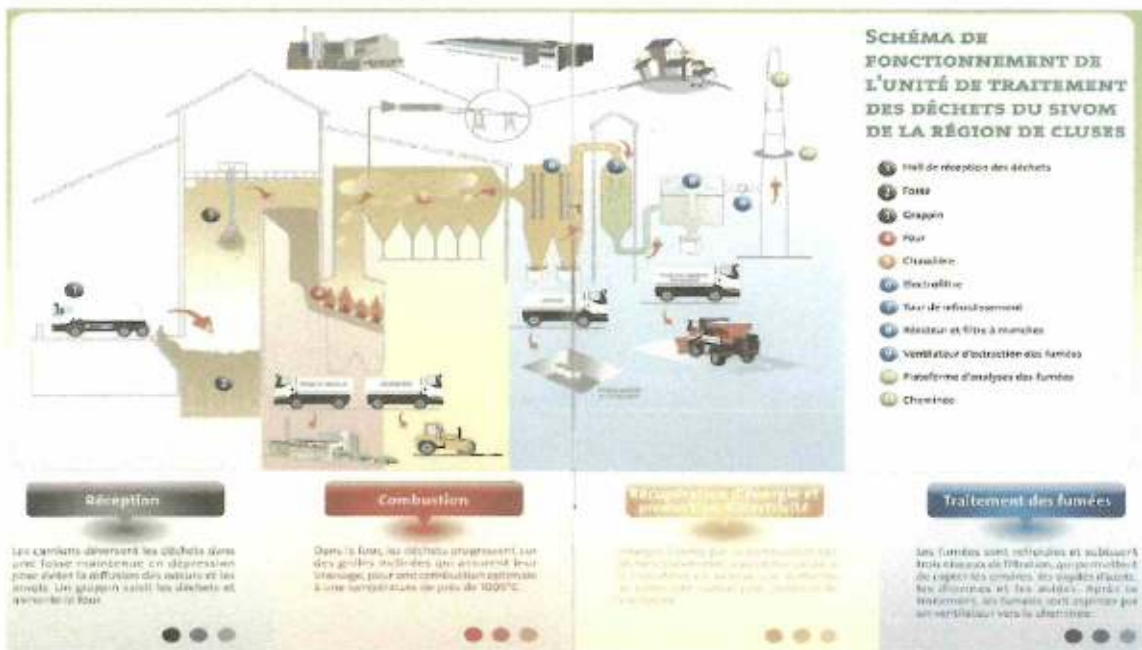
**Une 1<sup>ère</sup> partie consacrée à l'exploitation de l'installation.** Cette partie du marché ne prendra effet qu'au 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour une période courant jusqu'au 31 décembre 2027 et pourra être reconduite jusqu'au 30 septembre 2033 (tranche optionnelle).

**Une seconde partie qui concerne la modernisation de l'installation** dont une part importante dédiée à l'amélioration de la performance énergétique :

- Modification liées à l'augmentation énergétique :
  - Changement du groupe turbo alternateur
  - Mise en place d'un réchauffeur d'air
  - Mise en place d'un échangeur de chaleur pour alimenter le futur digesteur de boues de la STEP en énergie.
  - Mise en place d'un échangeur de chaleur afin d'alimenter en énergie de réseau de chauffage urbain de la commune de CLUSES.
- Autres travaux
  - Mise en place d'un analyseur mercure
  - Mise en place d'un catalyseur de type SCR
  - Mise en place d'une rétention d'eau incendie + système d'aspersion dans le hall fosse.
  - Mise en place du zéro rejet des substances liquides dangereuses.

L'année 2020 a essentiellement été consacrée à la préparation des travaux (étude de conception et d'exécution). Les travaux sont prévus durant toute l'année 2021 et le début de l'année 2022.

### 3 - Fonctionnement de l'UIOM Intercommunale de MARIGNIER (av modernisation prévus au M.G.P.) :



- Une fosse de 1 600 m<sup>3</sup> permet la réception et le stockage des déchets avant traitement.
- Les déchets sont traités dans un four à grilles à une température comprise entre 850 et 1100°C. Les boues issues de la STEP sont injectées dans le four à l'aide du système PYROMIX.
- Les gaz de combustion alimentent une chaudière reliée à un turbo-alternateur qui assure la production d'électricité. La performance énergétique de l'installation constatée en 2020 est de 0,29 (PE au sens TGAP).
- Le système de traitement des fumées :
  - Injection d'eau ammoniacale pour piéger les oxydes d'azote (au niveau du premier parcours de la chaudière).
  - Passage au sein d'un électrofiltre pour piéger les poussières.
  - Injection de bicarbonate et de coke de lignite et passage dans un filtre à manches pour piéger les acides, métaux lourds et dioxines-furanes. Depuis octobre 2015, de nouvelles manches catalytiques ont été mises en place. Elles permettent ainsi de respecter une nouvelle limite d'émission des NOx qui a été abaissée de 200 à 80 mg/Nm<sup>3</sup>.

Les différents polluants sont analysés en continu au niveau de la cheminée avant rejet à l'atmosphère. Des contrôles des rejets atmosphériques et aqueux sont également réalisés par des organismes extérieurs afin de renforcer la surveillance de manière indépendante.

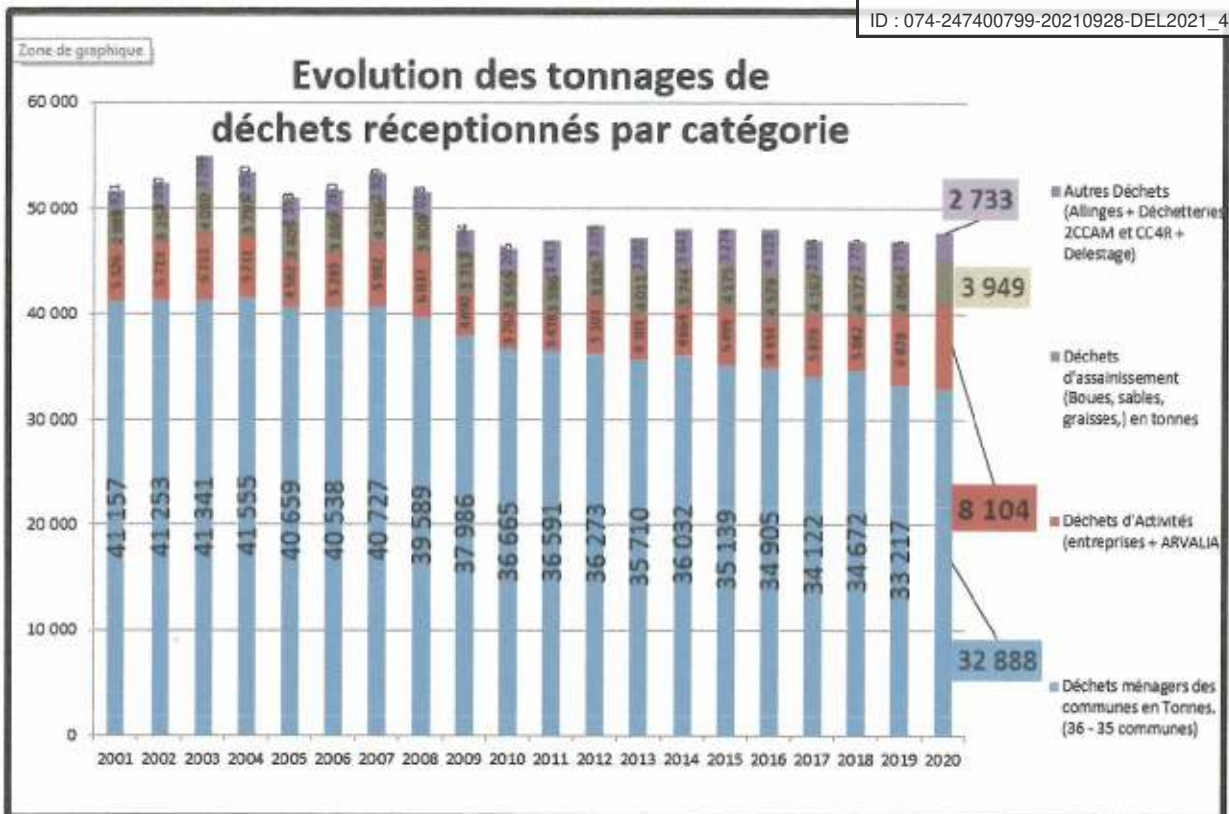
La société AAIR LICHENS réalise le suivi environnemental du site depuis plusieurs années. Elle effectue un suivi scientifique, afin de vérifier que le site n'a pas d'impact sur l'environnement local. Des analyses de la concentration en métaux lourds et dioxines / furanes sont ainsi réalisées sur les lichens, le lait, certains végétaux, de différentes stations définies autour de l'installation.

Les résidus d'incinération produits annuellement et leur lieu de traitement sont indiqués ci-dessous :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	évolution / année passée en %	Lieu de traitement	Modalités de traitement
Machefers produits en tonnes	7 520,40	7 366,99	7 412,98	7 498,62	7 255,80	7 290,00	6 859,32	6 917,30	6 858,00	7 464	9%	Chantiers de TP locaux	Recyclage en technique routière ou enfouissement
Machefers produits kg / tonne incinérée.	169,23	160,00	160,74	159,52	155,06	156,17	152,21	158,99	151,05	162,25	7%		
Cendres en tonnes	957,04	1 036,10	1 095,70	1 108,34	1 068,42	1 124,00	902,86	911,11	900,14	899	-2%	C.E.T. de classe 1 (Société SECHE à LAVAL 35)	Stockage
Cendres produites kg / tonne incinérée.	21,54	22,90	23,76	23,59	22,83	24,08	20,08	20,28	20,27	19,54	-4%		
PSR en tonnes	369,04	358,16	309,44	291,48	343,76	371,00	339,12	367,18	352,06	387	10%	C.E.T. de classe 1 (Société SECHE à LAVAL 35)	Stockage.
PSR produits kg / tonne incinérée.	8,90	7,78	6,71	6,20	7,35	7,95	7,59	8,17	7,75	8,41	8%		
Ferrailles (installation) en tonnes	520,52	555,82	580,78	537,53	457,78	452,62	393,52	494,26	416,22	458	10%	Acieries diverses	Recyclage
Ferrailles produites kg / tonne incinérée.	11,71	12,07	12,99	11,44	9,78	9,70	8,73	11,00	9,17	9,96	9%		

#### 4 - Principaux Indicateurs de fonctionnement de l'UIOM :

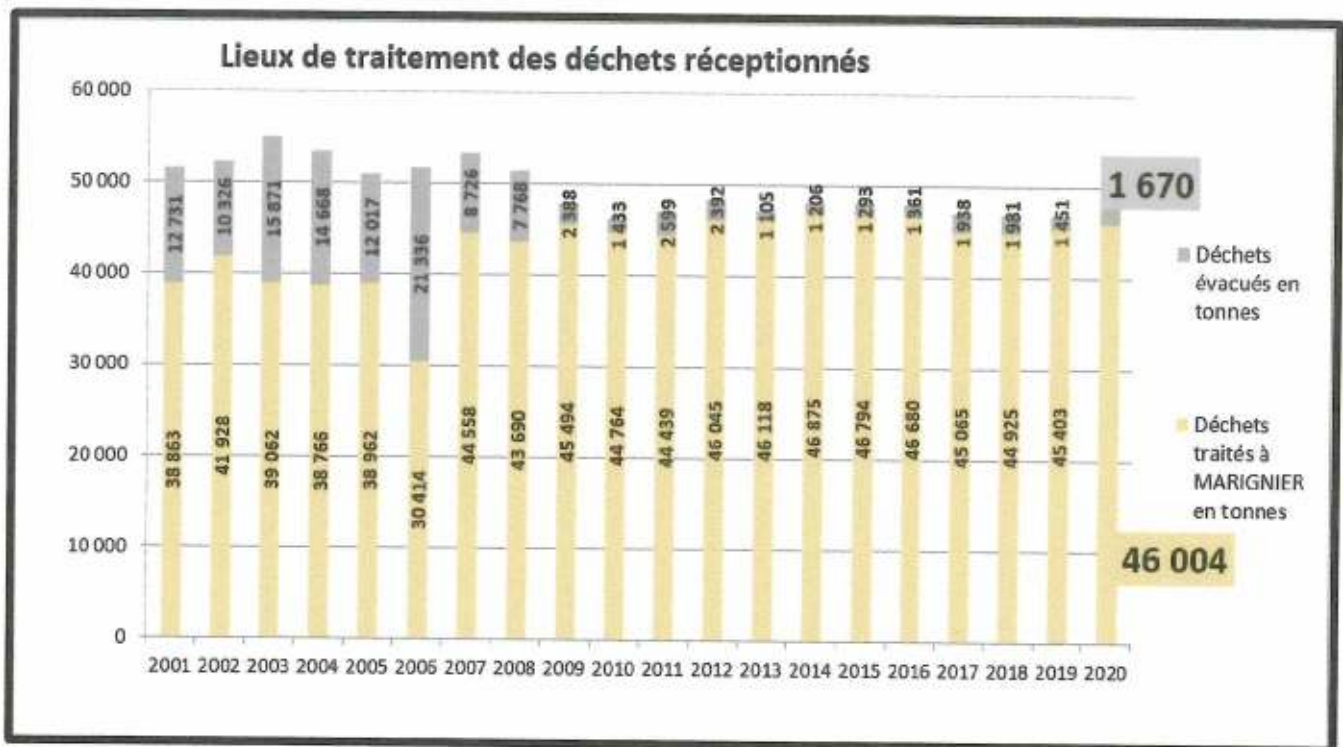
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	évolution / année passée en %
Electricité produite en KW/H	9 839 665	9 719 770	9 863 830	9 700 791	9 639 686	9 060 648	9 202 625	9 636 003	9 660 626	10 057 000	4%
Heures de fonctionnement (four)	7 917	7 885	8 137	8 075	8 091	8 057	8 004	8 153	8 209	8 418	3%
Taux de disponibilité en %	90,38%	89,77%	92,80%	92,18%	92,36%	91,72%	91,12%	93,07%	93,71%	96,1%	3%
Heures de dépassement autorisés des polluants atmosphériques et effluents	13,50	6,50	3,50	4,50	5,50	12,00	7,50	7,50	10,00	14,50	45%
tonnage de déchets réceptionnés	47 038,15	46 436,77	47 222,63	48 082,35	48 087,65	48 041,48	47 002,49	46 906,39	46 854,49	47 674,00	2%
tonnage de déchets incinérés	44 439,77	46 044,65	46 118,03	46 977,29	46 794,37	46 680,17	45 064,44	44 925,17	45 403,41	46 004,00	1%
Rendement de l'installation en tonne / heure.	5,53	5,84	5,66	5,82	5,79	5,79	5,63	5,51	5,53	5,46	-1%
Tonnage de déchets évacués	2 598,38	2 392,12	1 104,60	1 106,06	1 293,28	1 361,31	1 938,05	1 981,22	1 451,08	1 670,00	15%



## Répartition des tonnages de déchets réceptionnés par catégories en 2020

	Total des 15 communes (des lieux délégués)	CCFG des communes MARQUER (sauf les tonnages depuis 04/19)	OM CCAR (Rise et POROM + ST-JEORGE en 2014 + 2015) hors 2 délégués.	CCMG	2 C.C.A.M (Plais-Compos hors localités de délégués)	CCAR	Déchets intercommunales 3CCAM	Communes adhérentes hors agglomération de 04/19	Déchets verts	Boues sables grasses	Déchets des entreprises	Déchets en provenance des syndicats de traitement (à déduire)	Tonnages Toiaux réceptionnés	Tonnages traités	Tonnages évacués
janvier	2 017,58	617,40	354,00	485,18	1 472,04	28,84	29,70	61,50	42,98	340,83	198,52	0,00	4 230,36	4 203,31	27,04
février	2 829,30	564,48	305,45	553,30	1 404,06	33,64	40,30	61,48	38,50	293,81	601,10	0,00	3 861,77	3 112,33	749,44
mars	2 870,08	618,94	354,26	495,28	1 450,22	27,50	27,56	68,80	48,30	344,48	716,88	0,00	4 140,80	3 847,78	293,04
avril	2 543,32	544,00	347,10	301,42	1 250,80	1,88	9,54	70,84	71,14	389,96	333,98	0,00	3 618,54	3 618,68	1,88
mai	2 588,86	583,04	345,49	303,20	1 340,14	0,00	35,32	65,40	10,72	361,18	618,78	0,00	3 780,26	3 780,26	0,00
juin	2 790,78	652,68	365,62	344,08	1 427,60	34,40	40,68	68,74	102,02	338,83	660,12	0,00	4 298,87	4 234,57	34,40
juillet	2 853,08	635,10	363,07	449,38	1 406,16	50,18	41,44	83,48	83,08	351,27	773,34	83,24	4 361,80	4 311,72	80,18
août	2 657,45	586,40	337,62	548,30	1 327,13	40,88	48,88	87,28	45,52	292,23	467,86	118,68	4 028,95	3 886,27	40,88
septembre	2 872,08	636,40	324,04	319,68	1 351,84	33,80	38,74	65,95	85,78	265,57	602,34	0,00	4 018,27	3 491,81	524,48
octobre	2 694,34	634,30	358,04	377,50	1 306,40	45,16	34,34	82,14	88,88	287,73	658,57	0,00	3 812,02	3 668,82	243,10
novembre	2 548,80	608,60	386,20	297,84	1 285,76	28,08	32,00	68,32	114,32	281,22	644,82	0,00	3 748,70	3 720,64	28,08
décembre	2 783,18	682,42	332,00	345,50	1 403,16	30,28	32,08	68,70	74,12	298,15	647,10	0,00	4 158,87	4 126,58	30,28
<b>Total</b>	<b>32 888,42</b>	<b>7 458,12</b>	<b>4 164,85</b>	<b>4 735,22</b>	<b>16 530,13</b>	<b>353,22</b>	<b>410,38</b>	<b>875,84</b>	<b>881,64</b>	<b>3 949,26</b>	<b>8 103,50</b>	<b>211,92</b>	<b>47 674,18</b>	<b>46 003,84</b>	<b>1 670,34</b>
variation par rapport à l'année précédente en %	-1,0%	1,4%	3,5%	-3,9%	-2,3%	0,4%	-13,1%	7,6%	0,0%	-2,6%	18,7%	-10,3%	1,7%	1,3%	15,1%
variation par rapport à l'année précédente en tonnes	-328,17	103,89	140,21	-190,54	-381,73	1,3	-61,84	62,14	0,38	-105	1275,3	-24,32	818,79	600,4	219

## 5 - Evolution de la saturation de l'UIOM



## 6 - Production de déchets ménagers par collectivité.

**Quantité de déchets pris en charge à l'UIOM de MARIGNIER en kg / habitant**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation / à l'an passé
<b>CC4R</b>						277	273	264	261	263	252	258	2%
<b>C.C.F.G.</b>	359	343	350	341	335	346	321	310	296	284	262	267	2%
<b>C.C.M.G.</b>	563	563	535	525	452	427	411	403	399	420	398	381	-4%
<b>2CCAM</b>	417	394	382	381	396	396	388	384	373	377	361	353	-2%
<b>Total 35 communes (4 CC « périmètre compétence Incinération)</b>	410	388	381	377	369	368	355	348	339	340	322	318	-1%
<b>Total des 25 communes (3 CC sur périmètre compétence tri)</b>	405	385	376	368	345	345	328	317	309	309	289	289	0%

# Evolution de la quantité de déchets ménagers produits par habitant et par an

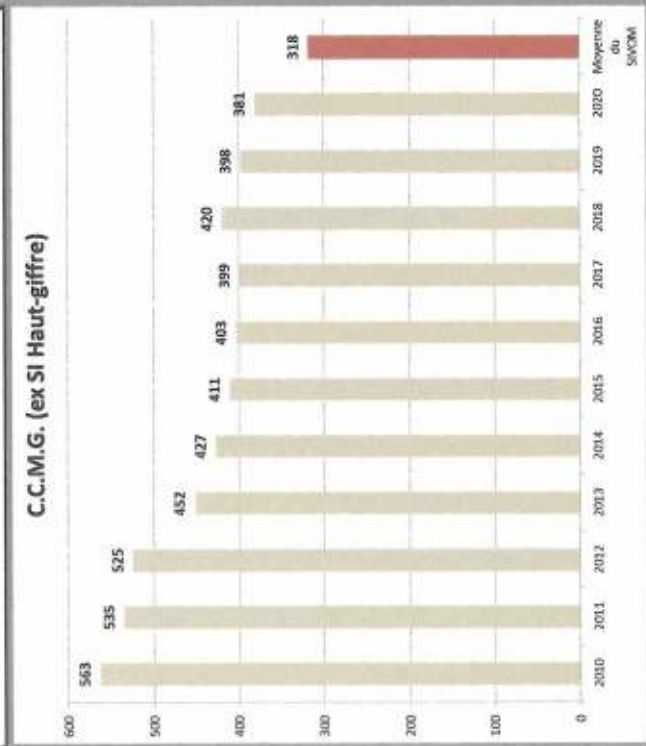
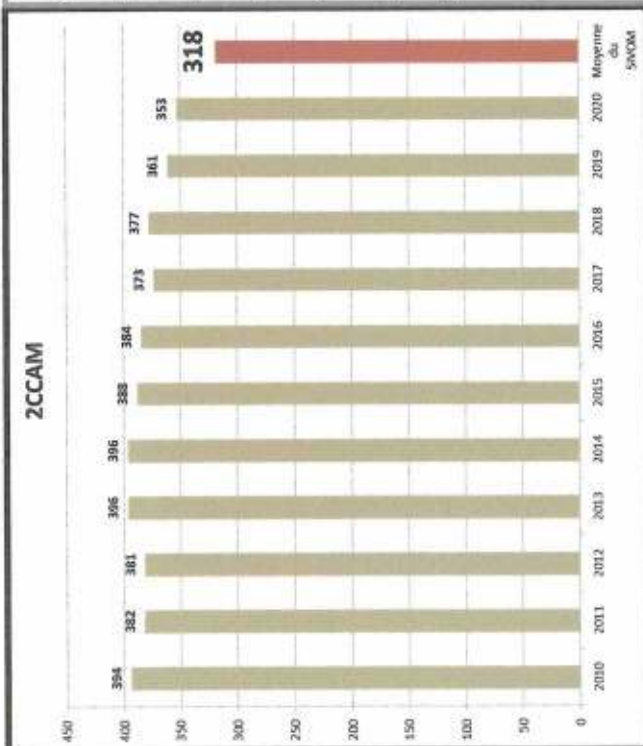
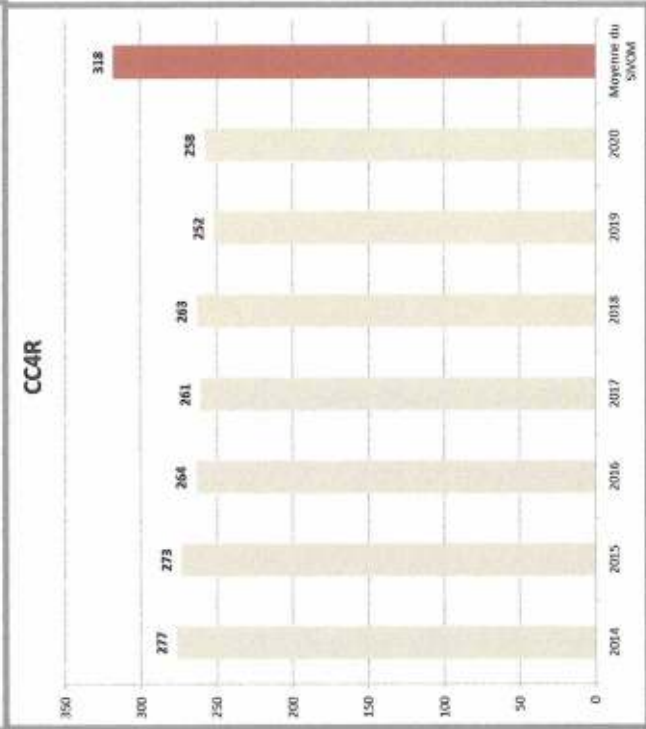
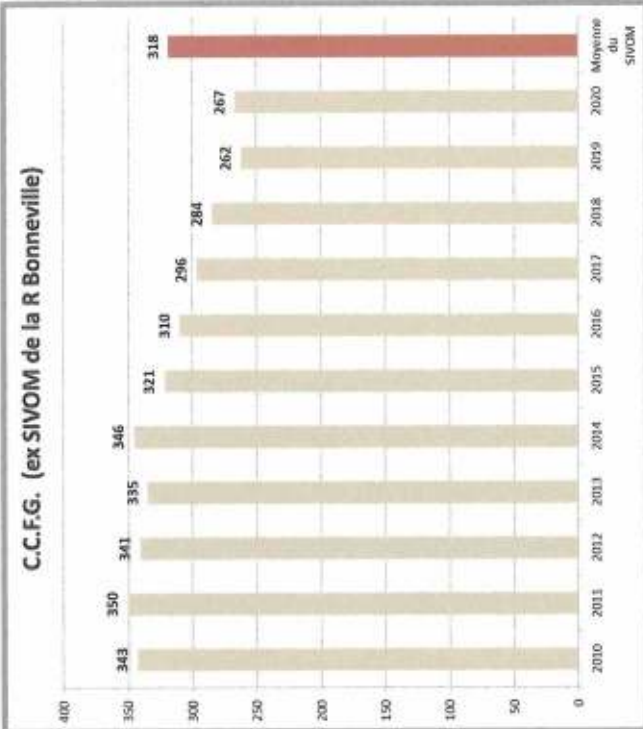
Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le



ID : 074-247400799-20210928-DEL2021\_44-DE



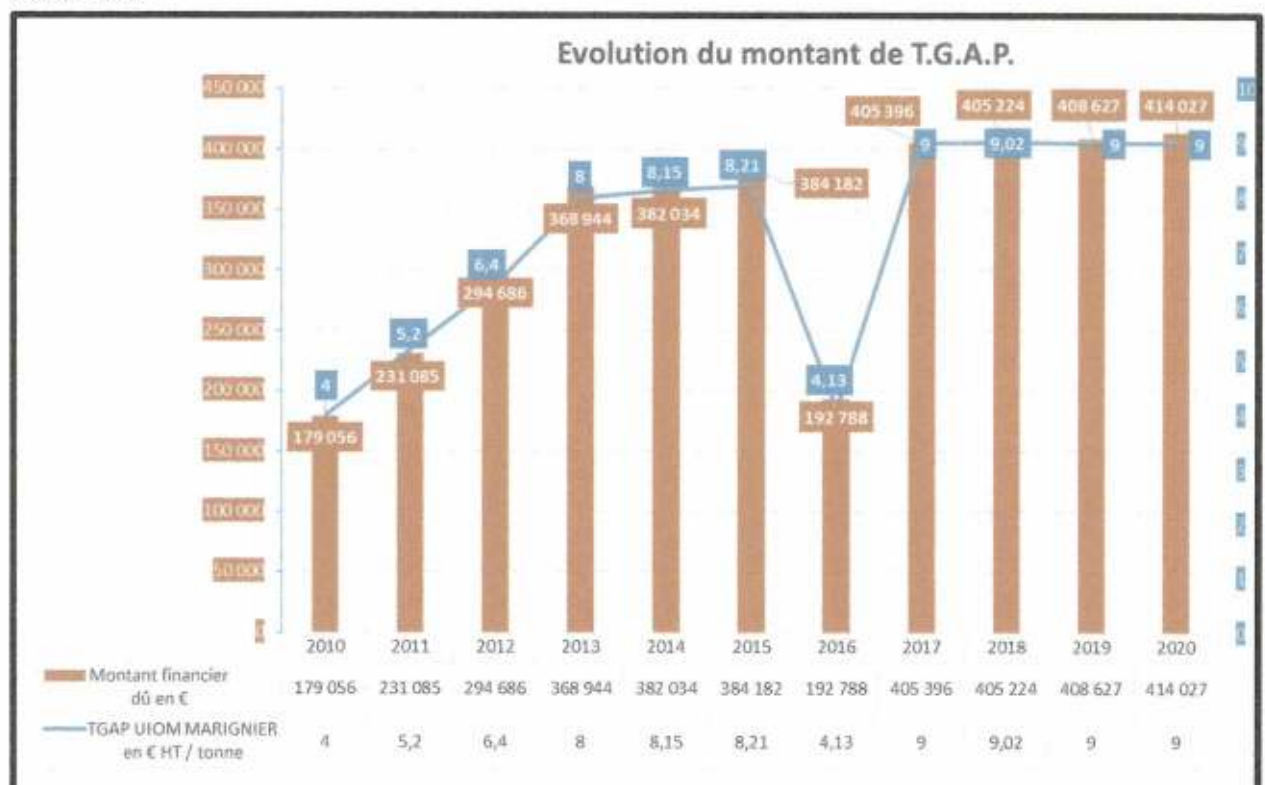
## 7 - Partenariat privilégié avec le SITOM des Vallées du MONT-BLANC

En cas de saturation de notre équipement, lors des arrêts techniques ou en cas d'incident, l'exutoire alternatif prioritaire est l'UIOM de Passy. En effet, une convention de partenariat privilégié lie notre syndicat et le SITOM des Vallées du MONT-BLANC, afin que les déchets excédentaires de notre territoire soient pris en charge à l'UIOM de PASSY, ce qui permet de limiter les transports.

Par ailleurs, une convention d'inter-dépannage entre 3 collectivités gestionnaires d'incinérateur a été signée à l'échelle de la HAUTE-SAVOIE (signature entre 3 syndicats intercommunaux). Cette convention concourt à des objectifs identiques à celle passée entre notre syndicat et le SITOM, mais à l'échelle départementale : éviter le transport de déchets hors du Département, alors que certains sites ne fonctionnent pas en permanence à leur capacité maximale.

## 8 - Evolution du niveau de T.G.A.P.

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes est dues pour chaque tonne traitée sur notre installation.







- Le syndicat était signataire du contrat ECO-EMBALLAGES (Contrat Programme de Durée barème E, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010). Le SIVOM a signé fin 2017, avec la Société CITEO, - unique éco-organisme en charge des emballages - le nouveau contrat, barème F qui est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le SIVOM est responsable du tri des emballages. Pour cela, il assure le tri des deux flux, corps plats et corps creux, avant acheminement vers les différentes filières. En début d'année 2015, une consultation a été lancée, afin de désigner la société qui aura en charge le tri des emballages à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2016 (possibilité offre de reconduire le marché pour 4 fois 1 an. Le marché a été attribué à la société EXCOFFIER. Le marché a été prolongé à trois reprises pour une période d'un an soit jusqu'à fin 2019.

- Notre syndicat est également signataire du contrat pour le soutien à la valorisation des papiers avec la société ECO-FOLIO ce contrat était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017. Il a été remplacé par le nouveau contrat également signé avec la société CITEO unique éco-organisme pour ce type de déchets.
- Le SIVOM assure la coordination des actions de promotion de la collecte sélective des emballages : campagnes de communication, animations dans les écoles, stands d'information...

### **3 - Prise en charge du verre d'emballages :**

- La collecte :

Le verre est collecté par les collectivités adhérentes grâce à des P.A.V - Points d'Apport Volontaire, équipés majoritairement de conteneurs aériens (environ 150 conteneurs par flux sur l'ensemble du territoire). Certaines collectivités mettent en place ponctuellement des conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Le code couleur uniforme sur l'ensemble du territoire est la couleur verte.

La dotation par collectivité respecte, pour la très grande majorité d'entre elles, les recommandations de CITEO, à savoir au minimum un conteneur pour 450 habitants en milieu urbain et un conteneur pour 300 / 250 habitants en milieu rural.

La collecte est assurée en prestation de services. Il est à noter que la CCMG a arrêté la collecte du verre en bac roulant en fin d'année 2018.

Dans tous les cas, le verre est stocké sur des plates-formes. Le transport du verre vers les usines de recyclage est assuré par les camions affrétés par la filière de recyclage O-I Manufacturing.

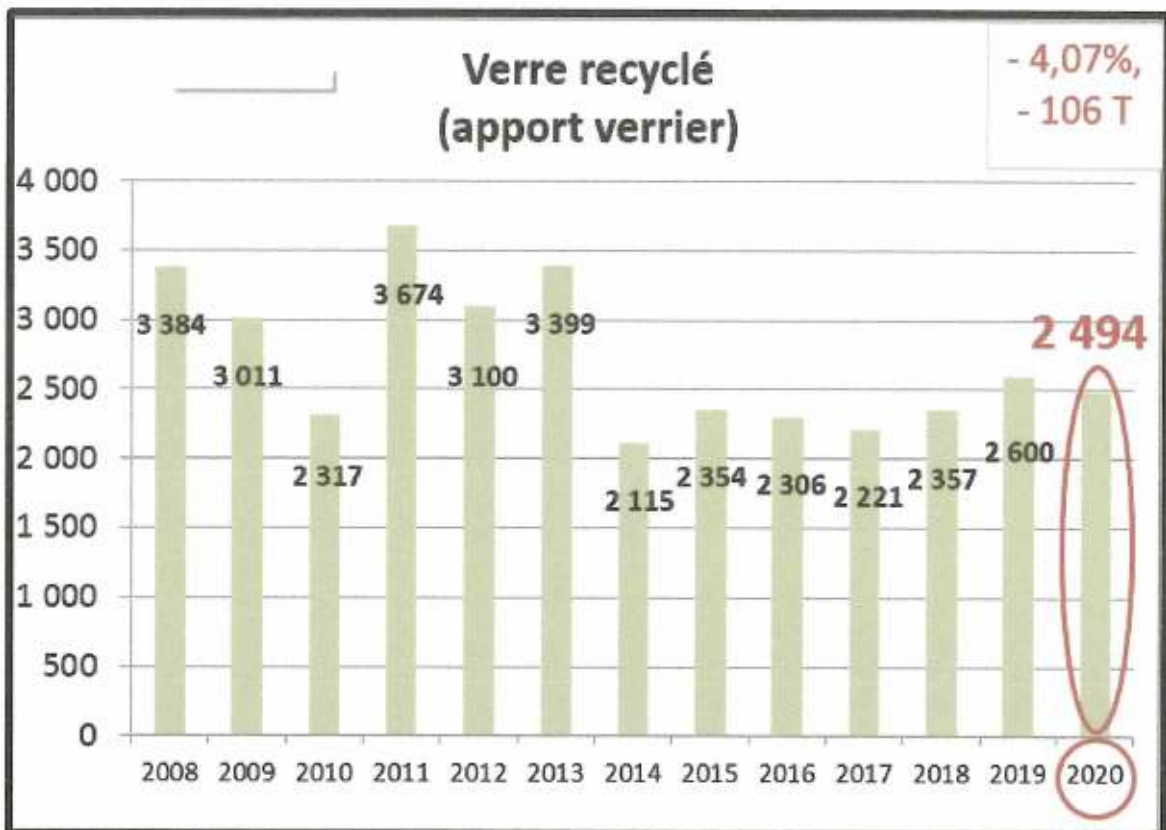
- Le traitement et la chaîne du recyclage.



Source : Le recyclage des emballages en verre

Le verre est recyclable à l'infini et à 100%.

Evolution annuelle des tonnages de verre recyclé.



*La forte baisse de tonnage observée en 2014, s'explique par une réduction du périmètre de compétence du syndicat (reprise de la compétence « tri sélectif » par la 2.C.C.A.M. au 1<sup>er</sup> janvier 2014).*

Bénéfice environnemental du recyclage du verre (source : <https://e-tonnes.citeo.com/>)



## Verre

2494

OK

Tonnes d'emballages recyclés

### Recycler 2 494 tonnes D'EMBALLAGES EN VERRE PERMET

Des bénéfices  
environnementaux :

1 040 322 kg de CO<sub>2</sub>

Un parcours en voiture de  
9 372 452 kms

et

10 394 992 kWh

Une consommation  
énergétique équivalente à  
1 599 302 jours d'une  
TV LCD

La fabrication  
de nouveaux produits :

5 541 668 bouteilles de 75 cl.

#### **4 - Prise en charge des corps creux et des corps plats :**

- La collecte :

Les corps creux et corps plats sont collectés par les collectivités adhérentes grâce à des Points publics d'Apport Volontaire, majoritairement à l'aide de conteneurs aériens. Certaines collectivités mettent en place, ponctuellement, des conteneurs enterrés ou semi-enterrés.

La dotation par collectivité respecte, pour la très grande majorité d'entre elles, les recommandations de CITEO, à savoir au minimum un conteneur pour 450 habitants en milieu urbain et un conteneur pour 300 / 250 habitants en milieu rural.

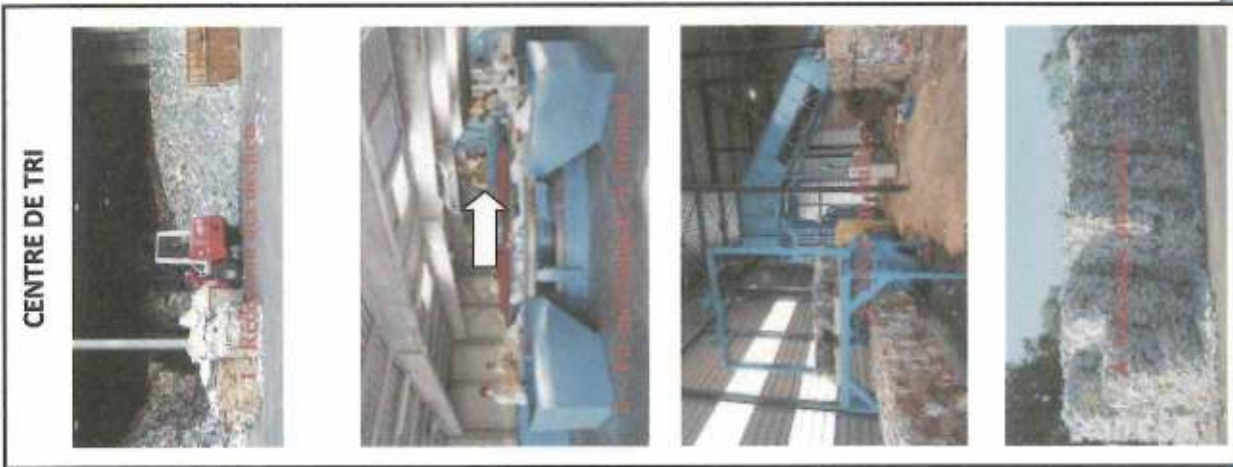
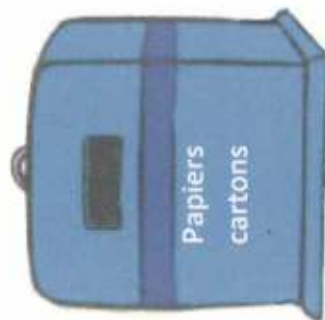
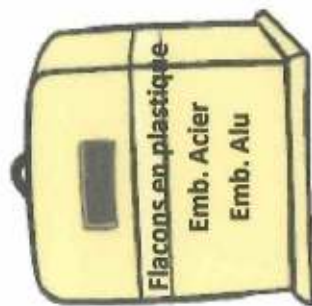
Nos collectivités adhérentes assurent l'acquisition et l'entretien des P.A.V., la collecte et le transport des deux flux jusqu'au centre de tri actuellement situé à VILLY-LE-PELLOUX (74). La collecte est assurée exclusivement en prestation de services.

- Le traitement : tri des différents matériaux et envoi vers les différentes filières de recyclage.

Les deux flux sont accueillis et traités, de manière séparée, au centre de tri de VILLY-LE-PELLOUX, exploité par la Société EXCOFFIER.

COMPETENCE COLLECTE

COMPETENCE TRAITEMENT



Recyclage « Alu »  
REGEAL - AFFIMET

Recyclage « Acier »  
EXCOFFIER

Recyclage « Plastiques »  
VALORPLAST

Recyclage des « Briques »  
REVIPAC

Recyclage « JRM et Gros de magasin »  
EXCOFFIER

Recyclage des « cartons »  
EXCOFFIER

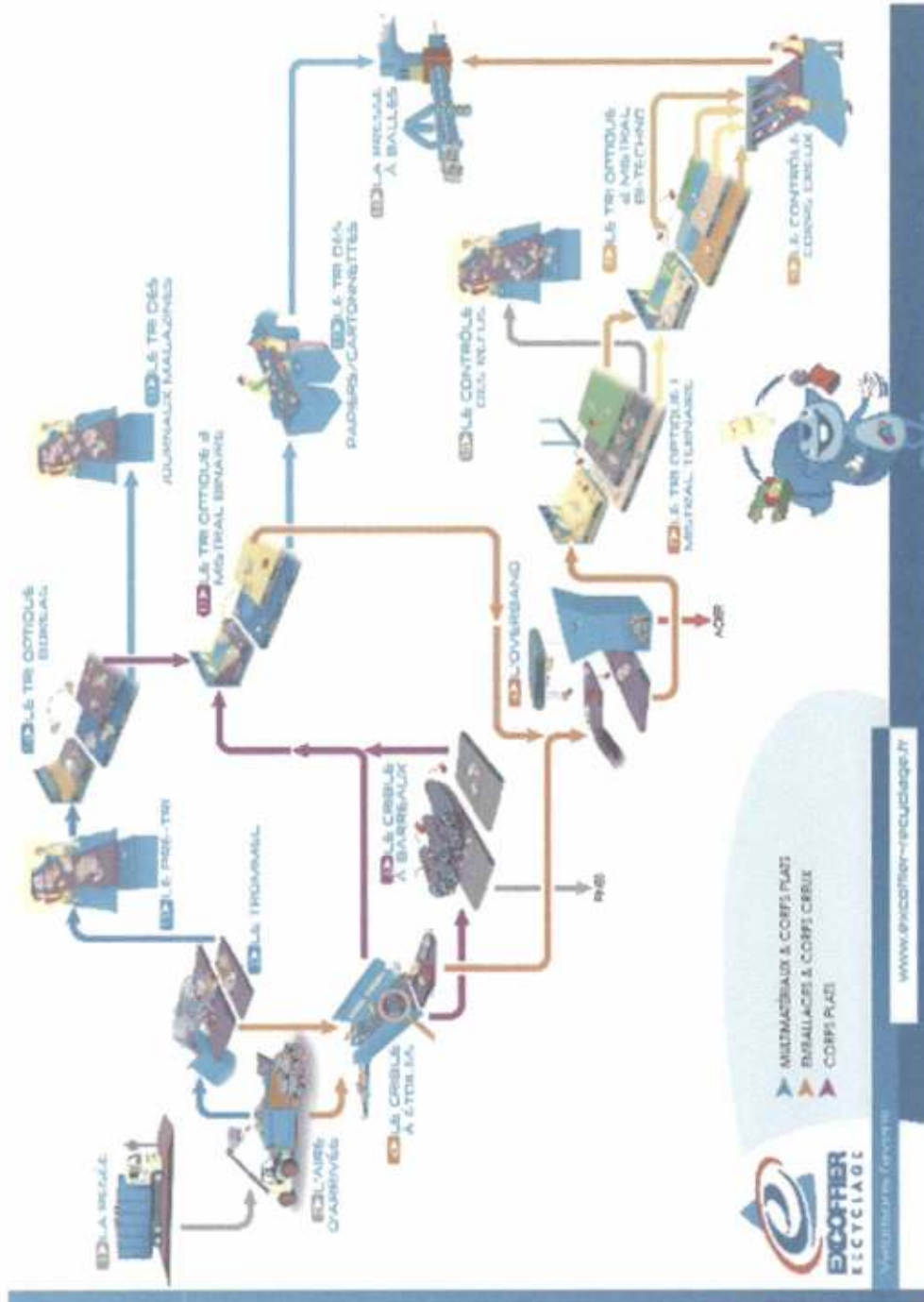


Envoyé en préfecture le 29/09/2021  
Reçu en préfecture le 29/09/2021  
Affiché le  
ID : 074-247400799-20210928-DEL2021\_44-DE



## SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DETAILLE DU CENTRE DE TRI DE VILLY-LE-PELLOUX (74)

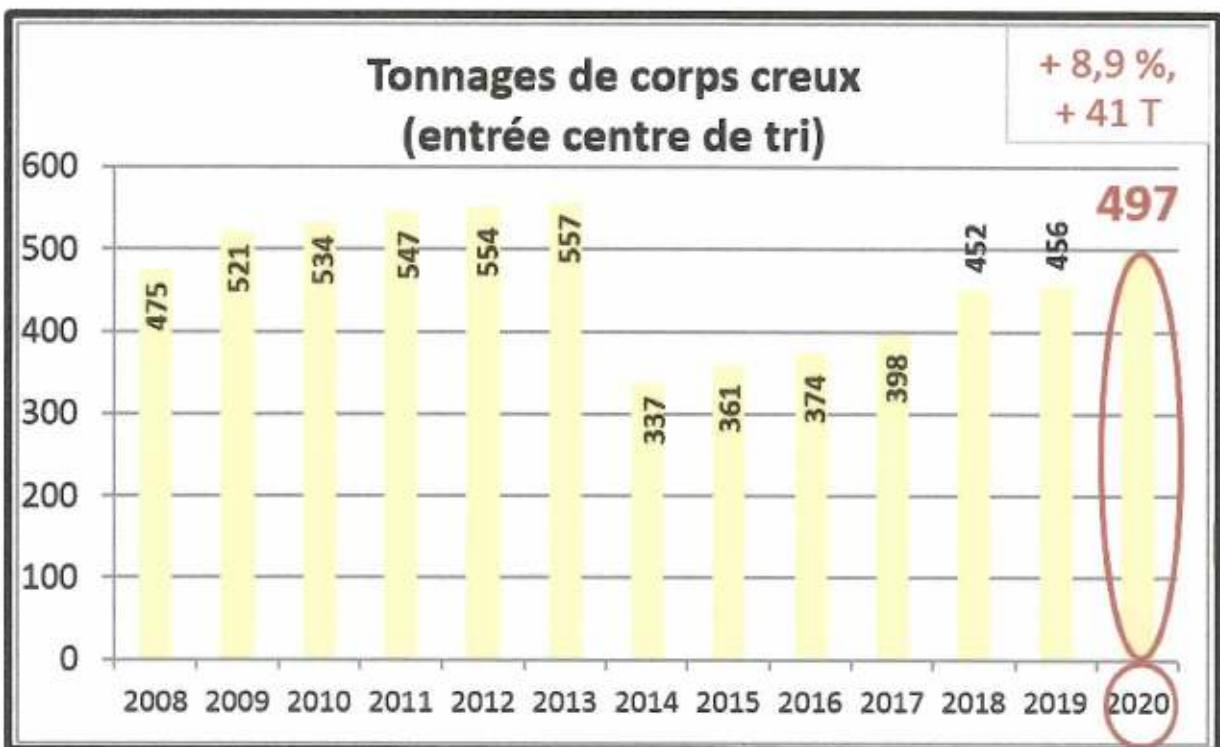
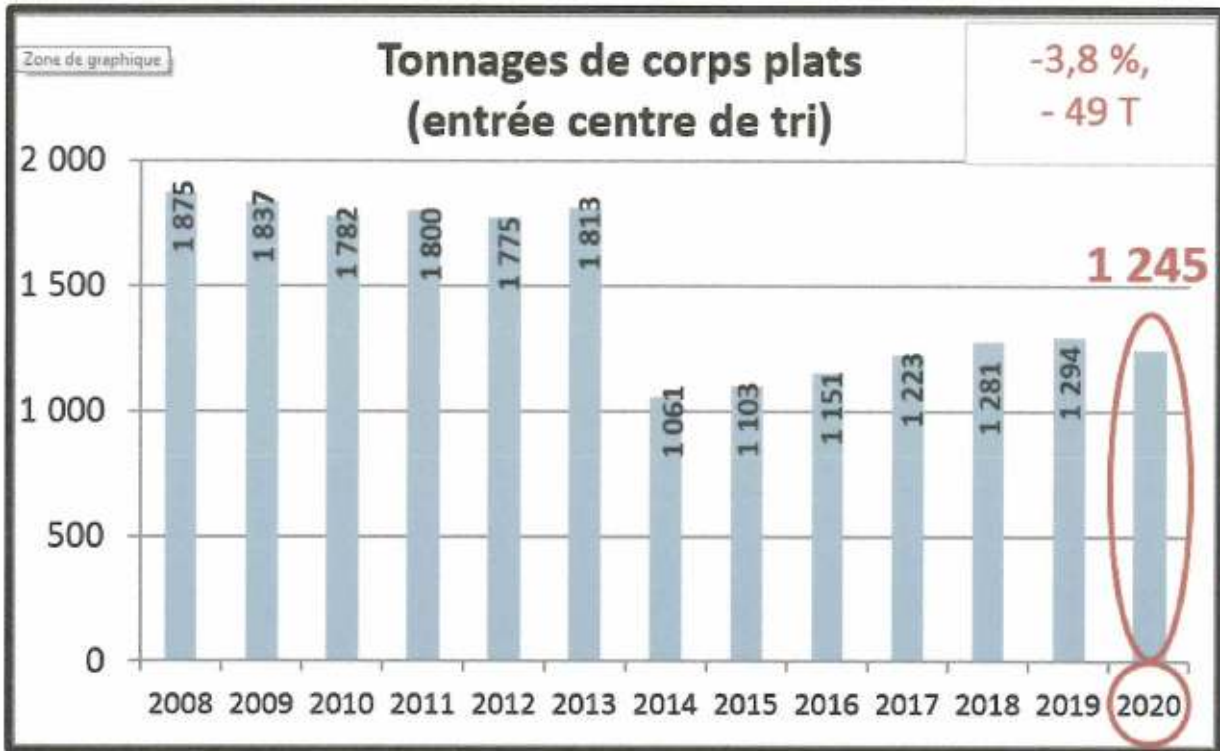
(source : EXCOFFIER Frères S.A.)



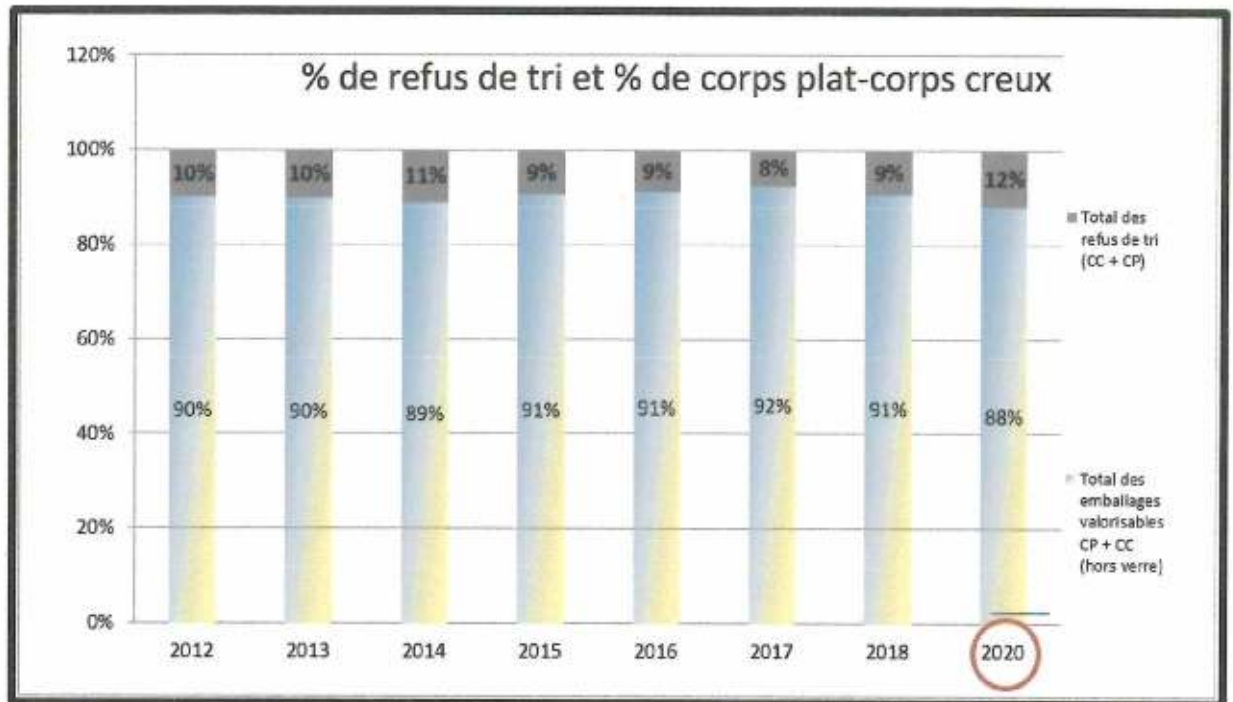


- Evolution annuelle des tonnages collectés pour chaque flux :

La baisse de tonnages entrant au centre de tri, à la fois pour les corps creux et les corps plats, observée en 2014, s'explique par une réduction de périmètre du fait de la reprise de la compétence « tri sélectif » par la 2.C.C.A.M. au 1<sup>er</sup> janvier 2014.



• **Les refus de tri :**



Le taux de refus reste toujours relativement faible : il représente **12 %** de la totalité des deux flux corps plats + corps creux. Cela signifie que **88 %** des déchets qui entrent au centre de tri sont recyclés.

- **Bénéfices environnementaux - équivalence en « nombre d'emballages » et quantités de produits nouvellement produits** (sources = <https://e-tonnes.citeo.com/>)





### Papier - Carton

959 

Tonnes d'emballages recyclés

#### Recycler 959 tonnes D'EMBALLAGES EN CARTON PERMET

Des bénéfices  
environnementaux

40 923  kWh

Une consommation  
énergétique équivalente à  
1 675 jours d'une TV LCD

La fabrication  
de nouveaux produits

3 599 127  kWh

ou

1 902 608  kWh



### Mix Rigides PET

147.3 

Tonnes d'emballages recyclés

#### Recycler 147,3 tonnes DE MIX - RIGIDES EN PET PERMET

Des bénéfices  
environnementaux

341 887  kWh

Un podium en voiture de  
3 079 601 km

et

3 949 409  kWh

Une consommation  
énergétique équivalente à  
607 613 jours d'une TV  
LCD

La fabrication  
de nouveaux produits


74 396  kWh

ou

824 487  kWh



### Mix Rigides PE/PP/PS

34.36 

Tonnes d'emballages recyclés

#### Recycler 34,36 tonnes DE MIX - RIGIDES EN PE/PP/PS PERMET

Des bénéfices  
environnementaux

72 154  kWh

Un podium en voiture de  
650 194 km

et

999 511  kWh

Une consommation  
énergétique équivalente à  
153 761 jours d'une TV  
LCD

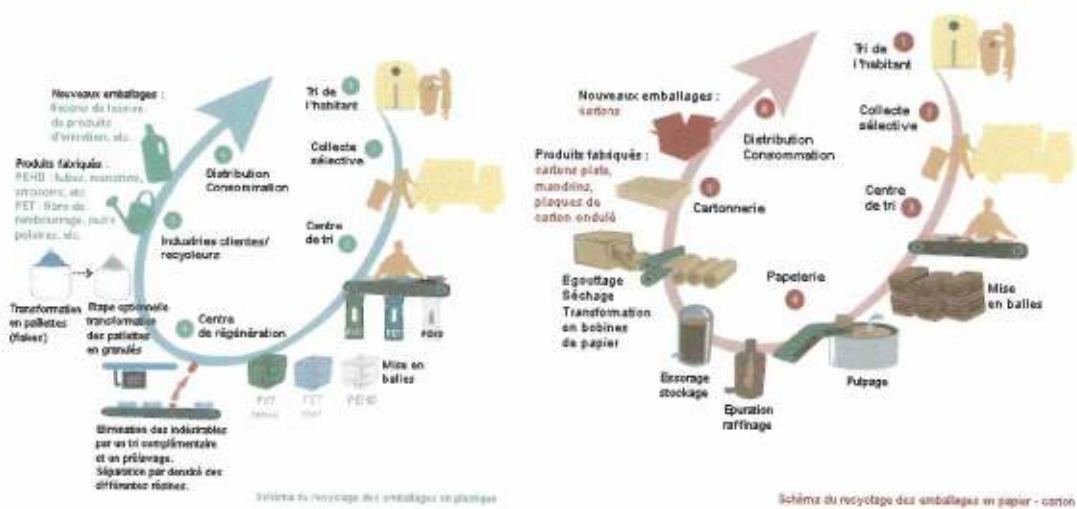
La fabrication  
de nouveaux produits

39 177  kWh

ou

119 397  kWh

- Les chaînes du recyclage des principaux matériaux :



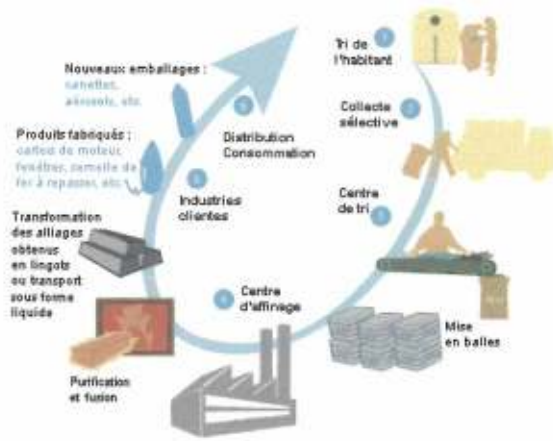


Schéma du recyclage des emballages en aluminium

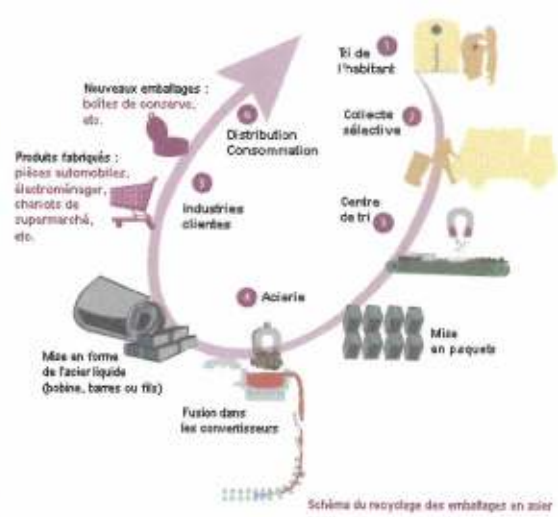
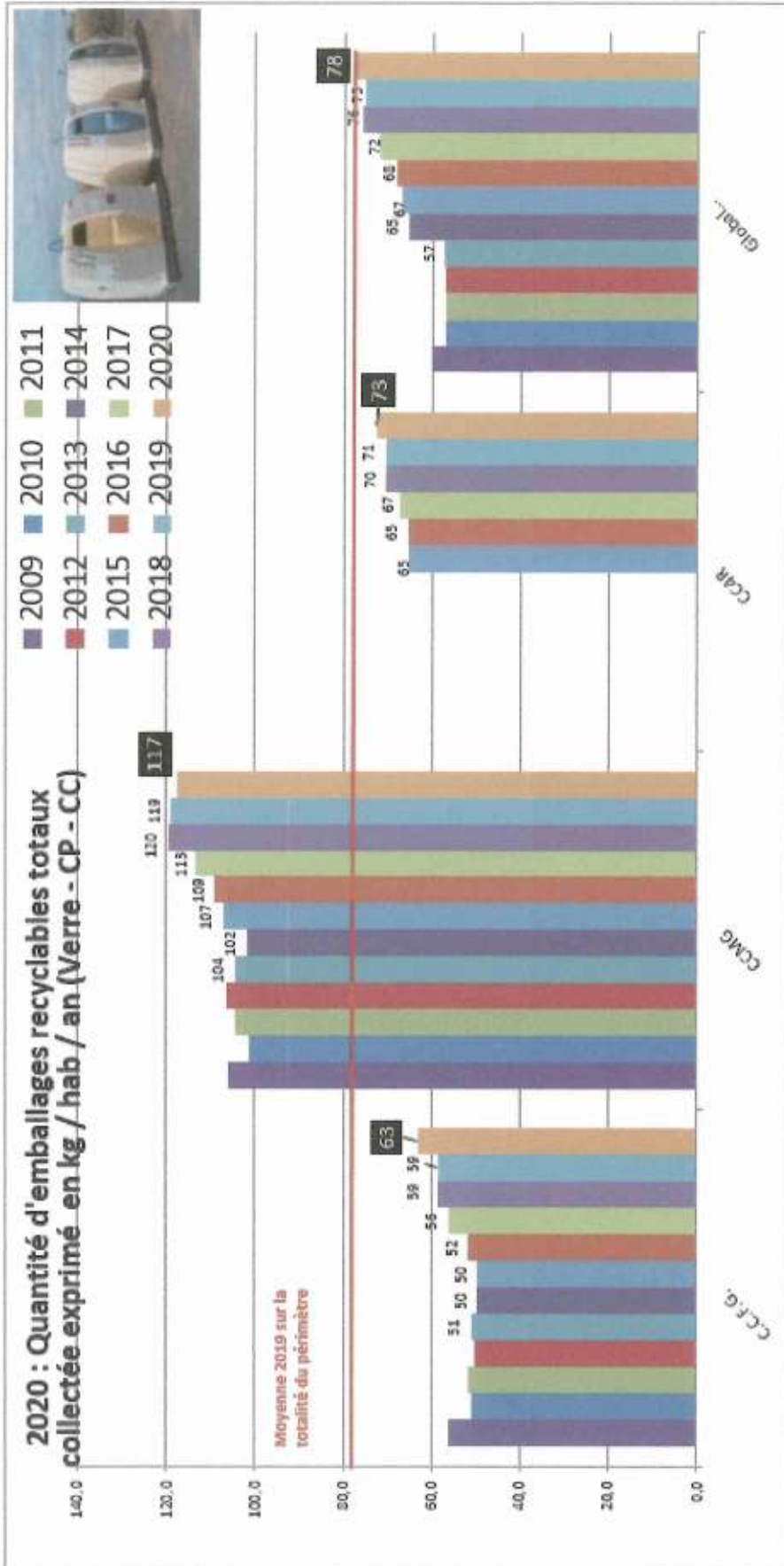
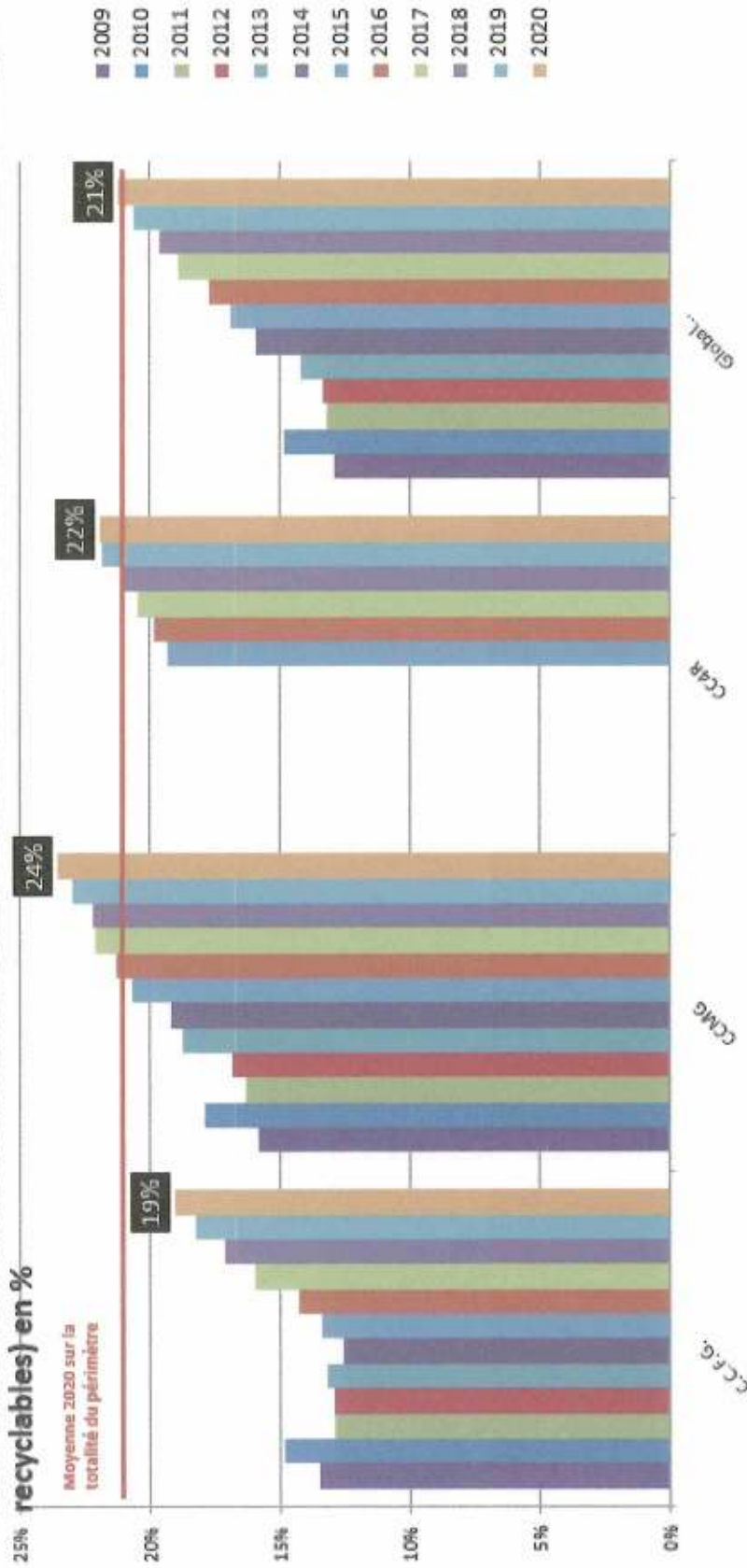


Schéma du recyclage des emballages en acier



L'augmentation conséquente entre 2013 et 2014 s'explique par la modification de périmètre liée à la sortie de la 2CCAM de la sous-compétence « tri sélectif ».

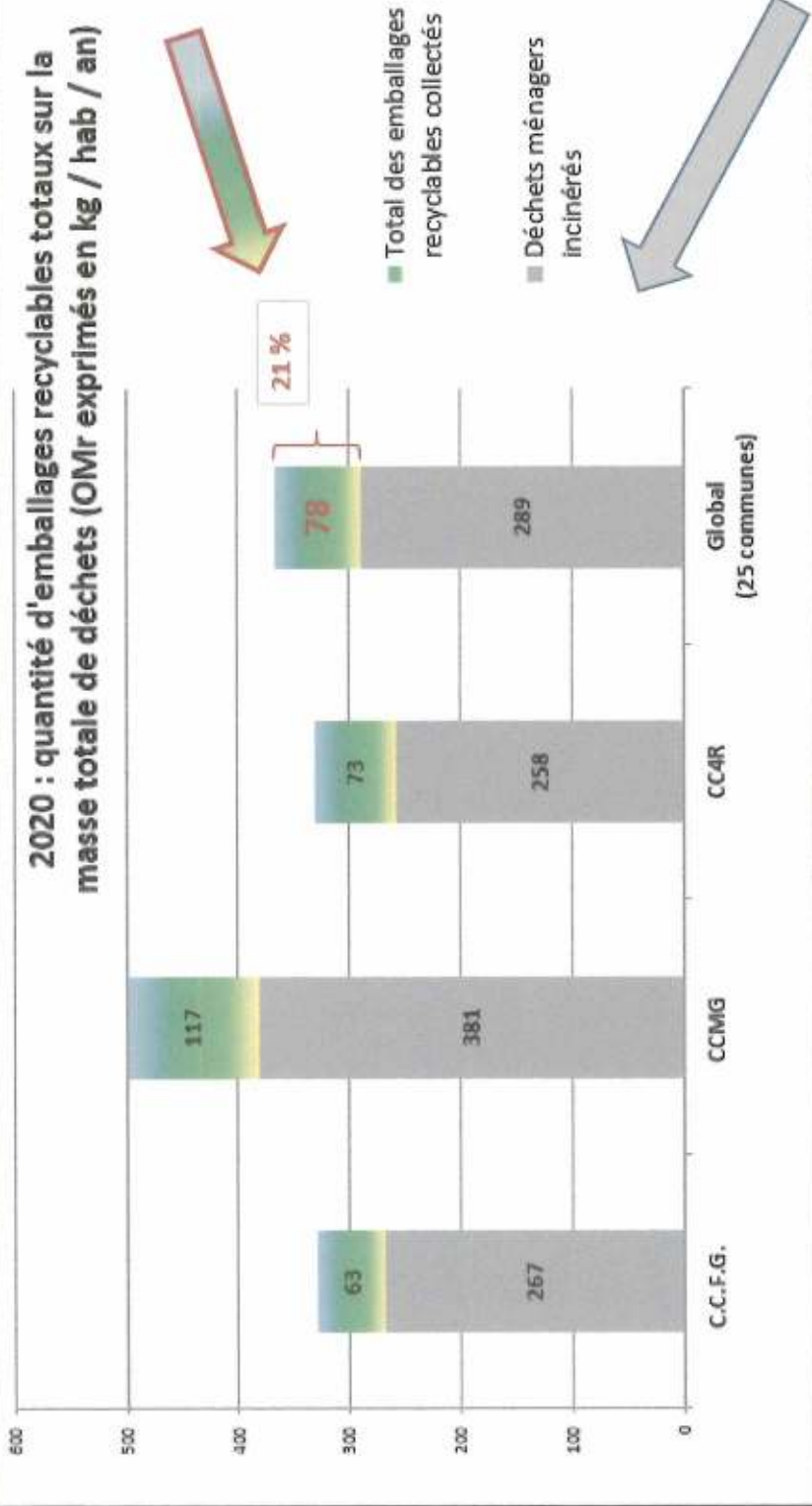
### 2020 : part d'emballages recyclables totaux collectés sur la masse totale de déchets (OMr + emballages recyclables) en %



*Le passage de 13 à 16 % entre 2013 et 2014 s'explique par la modification de périmètre liée à la sortie de la 2CCAM de la sous-compétence « tri sélectif ».*



### 2020 : quantité d'emballages recyclables totaux sur la masse totale de déchets (OMr exprimés en kg / hab / an)



## D - COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS

### 1- Compostage individuel :

Depuis 2008, le SIVOM a lancé une opération d'accompagnement au compostage des biodéchets des ménages. Cette opération vise à détourner des filières traditionnelles (incinération et déchetteries) les déchets alimentaires (préparation et restes de repas), ainsi que les déchets verts, afin de limiter les coûts de gestion et l'impact environnemental.

Pour ce faire, le syndicat propose la mise à disposition de matériels de compostage : un composteur de 420 litres, un bio-seau et un guide de compostage.



Les animateurs compost du syndicat assure la livraison, le montage du composteur et transmettent aux foyers volontaires, les informations essentielles de fonctionnement lors d'un entretien, à domicile, de 15 à 30 minutes environ.



**Nombre de composteurs installés par le SIVOM de la Région de CLUSES au 31 décembre 2020 sur l'ensemble du périmètre de compétence (25 communes).**

Communes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2019 / à 2018.
AYZE			95	127	132	141	148	150	155	159	166	171	176	3%
BONNEVILLE			195	240	264	288	298	308	330	340	356	373	393	5%
BRISON			26	26	26	29	29	31	32	32	35	36	36	0%
CHATILLON	87		93	100	107	110	112	115	117	118	120	123	125	2%
CONTAMINE			74	87	98	103	106	113	121	127	133	138	140	1%
FAUCIGNY	52		53	54	57	68	69	69	69	70	70	72	73	1%
LA RIVIERE ENVERSE			34	39	39	39	39	41	42	42	42	43	44	2%
LA TOUR	61		62	74	78	83	85	86	86	86	88	90	91	1%
MARCELLAZ	0		56	68	70	76	76	79	80	82	83	87	89	2%
MARIGNIER	359		425	472	481	502	520	528	537	569	574	585	598	2%
MIEGEVETTE	34		40	43	43	48	50	51	51	51	51	51	51	0%
MIEUSSY			174	200	213	217	222	223	230	234	244	249	252	1%
MORILLON			44	48	51	51	51	52	52	54	56	58	59	2%
ONNON	75		86	93	100	109	114	115	116	122	127	130	132	2%
PEILLONNEX	110		118	125	134	141	144	144	145	147	147	148	149	1%
GLIERES VAL DE BORNE			48	59	61	65	69	72	74	75	75	79	84	6%
SAINT JEORE	137		157	163	171	191	193	195	210	214	220	224	228	2%
SAMOËNS			155	182	197	205	211	219	227	231	234	244	249	2%
SIXT FER A CHEVAL			26	47	51	54	57	62	64	65	68	70	74	6%
ST JEAN THOLOME	70		75	84	88	96	101	102	102	102	102	103	104	1%
TAININGES			148	183	200	212	224	227	239	249	258	272	278	2%
VERCHAIX			73	92	96	98	99	100	101	103	108	110	115	5%
VILLE EN SALLAZ	56		59	61	63	67	69	71	72	72	74	74	75	1%
VILZ EN SALLAZ	263		314	330	344	372	376	382	391	402	408	419	427	2%
VOUGY			39	45	51	54	56	58	61	61	63	64	64	
<b>Nb. de composteurs en place (25 communes)</b>	<b>359</b>	<b>1 370</b>	<b>2 687</b>	<b>3 042</b>	<b>3 215</b>	<b>3 419</b>	<b>3 518</b>	<b>3 593</b>	<b>3 704</b>	<b>3 807</b>	<b>3 902</b>	<b>4 014</b>	<b>4 106</b>	
<b>Variation du nb. de composteurs / à l'année précédente.</b>		282%	96%	13%	6%	6%	3%	2%	3%	3%	2%	3%	2%	
<b>Tonnages déversés / an grâce au compostage.</b>	<b>80,775</b>	<b>308,25</b>	<b>604,575</b>	<b>684,45</b>	<b>723,375</b>	<b>769,275</b>	<b>791,55</b>	<b>808,425</b>	<b>833,4</b>	<b>856,575</b>	<b>877,95</b>	<b>903,15</b>	<b>923,85</b>	

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le



ID : 074-247400799-20210928-DEL2021\_44-DE

**Evolution du nb. de composteurs en place en fin d'année**

Economie de tonnages à traiter / an grâce à l'opération compostage (base 75 kg / an / pers)

## 2- Compostage des déchets alimentaires de restauration scolaire :

Le composteur de la cantine de l'école de SAINT-JEAN-DE THOLOME est toujours en place depuis 2010 et fonctionne toujours convenablement (60 repas/jour).

En février et mars 2011, le SIVOM de la Région de CLUSES a collaboré avec la commune de MARIGNIER pour mettre en place les premiers composteurs de restauration scolaire en avril 2011. Leur fonctionnement a été stoppé depuis.



En fin d'année 2011, le SIVOM de la Région de CLUSES et la C.C.F.G., à la demande du Lycée Hôtelier François BISE de BONNEVILLE, avaient commencé à étudier l'opportunité de compostage des déchets alimentaires du self de l'établissement. Il a été mis en place dans le courant du printemps 2012.

En fin d'année 2012, nous avons également étudié la mise en place du compostage pour le restaurant scolaire de l'école primaire de VILLE-EN-SALLAZ.

En 2013, nous avons pu mettre en place un composteur collectif dans l'école de VILLE-EN-SALLAZ (40 repas/jour) et dans le Lycée Professionnel Agricole de CONTAMINE-SUR-ARVE (500 repas/jour).

En 2016, le composteur du Lycée agricole de CONTAMINE-SUR ARVE a été arrêté. Le personnel en charge du site ayant changé, une proposition de réorganisation a été proposée.

En 2015, les premières démarches de diagnostic avaient été lancées au collège de SAINT-JEOIRE : le nombre de repas servis est important (plus de 600 repas/jour, 4 fois par semaine et présence d'élèves de maternelle + primaire). Pour information, le composteur a été mis en fonctionnement le 25 avril 2015 en ne compostant que les fruits et légumes crus. En 2016, les consignes ont été élargies. Tous les déchets alimentaires, hors viande et poisson, sont compostés. Le site a officiellement été inauguré le 30 juin 2016. En 2017, le compost a été récupéré, criblé et utilisé sur les espaces verts de la commune.

En début d'année 2017, un nouveau composteur a été mis en place à l'école de VERCHAIX.

En 2020, avec les nouvelles consignes sanitaires à appliquer, l'établissement a décidé d'arrêter le compostage des déchets de cantine.

En 2018, Nicolas a assisté le collège de SAINT-JEOIRE, afin :

- d'informer les nouveaux élèves sur le tri des biodéchets dans le self,
- d'assurer la récupération et le tamisage du compost produit.

En 2019, le compost du collège de SAINT-JEOIRE a de nouveau été récupéré. Ce sont près de 2m3 de compost qui ont pu être valorisés. Cette quantité permet en théorie de fertiliser une surface de 8000m2.



En début d'année 2019, une démarche a été menée au Lycée François Bise de BONNEVILLE afin de trouver parmi les lycéens des volontaires pour apporter les restes des déchets alimentaires, de la cuisine au site de compostage. Ce sont environs 70 lycéens qui se sont proposés. Le personnel en charge du site ayant changé, une proposition de réorganisation a été proposée.



## Compostage en milieu scolaire – Liste des établissements scolaires et indicateurs

	Nb de repas / jour	kg compostés / repas (chiffre ADEME ou données pesées)	Total kg compostés / an.	en fonctionnement
SAINT-JEAN DE THOLOME (école primaire)	60	0,1	1 020	Oui
VILLE EN SALLAZ (Primaire)	50	0,1	850	Oui
SAINT-JEOIRE (collège)	600	0.05	5100	Oui
total	710	0.25	6970	-
VERCHAIX	50	0.1	850	NON : arrêté en 2020
Lycée Hotelier F.Bise BONNEVILLE	400	0.15	10200	NON : arrêté en 2020
Lycée Agricole CONTAMINE SUR ARVE	500	0,15	12 750	Non : arrêté en 2016.
MARIGNIER (Primaires 2 sites)	250	0,1	4 250	Non : arrêté en 2015.

## INDICATEURS FINANCIERS

### A- MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

	Objet des principaux marchés / Contrat	Type de marché	Nom du titulaire	Durée du Marché - fin du marché	Montant annuel des prestations
<b>UIOM</b>	Exploitation de l'UIOM	Marché de services	ARVALIA	6 ans - 30 septembre 2015 (renouvelé 1 fois 6 ans jusqu'au 30 septembre 2021).	Dépenses 3 766 741,36 € HT
	Suivi environnemental de l'UIOM	MAPA	AAir Lichens	5 ans - 2020 à 2025.	Dépenses 1 773 007,24€ HT
	Contrôles cartouches dioxine	MAPA	APAVE	1 an jusqu'à fin 2020	Dépenses 13 400 € HT
	Etude de la décharge des VALIGNONS	MAPA	DEKRA	4 ans	Dépenses 22 485 € HT
	AMO MGP	Marché de services	Cabinet MERLIN	Jusqu'à fin travaux MGP UIOM + couverture plate-forme Mâchefers	Dépenses 104 439,24 € HT

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 074-247400799-20210928-DEL2021\_44-DE

OPERATIONS	Objet	Type de marché	Nom du titulaire	Durée du Marché / Contrat fin du marché	Montant annuel des prestations en €
Tri et valorisation des Emballages Recyclables	Tri des corps creux et des corps plats	Marché de services	S.A. EXCOFFIER Frères	1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2021 (renouvelable 1 X 1 an et 4 X 6 mois).	Dépenses 195 045,23 € HT
	Soutiens à la valorisation des 5 emballages recyclables + papiers	Contrat (CAP barème E)	CITEO	5 ans jusqu'au 31 décembre 2022.	Recettes 477 460,30 €
	Valorisation et rachat de l'aluminium issu de la collecte sélective	Contrat	REGAL AFFIMET	5 ans jusqu'au 31 décembre 2022	Recettes 1498 €
	Valorisation et rachat des emballages en plastique issus de la collecte sélective (PETc, PETf, PEHD)	Contrat	VALORPLAST	5 ans jusqu'au 31 décembre 2022	Recettes 36 402 €
	Valorisation et rachat des papiers – cartons issus de la collecte sélective (JRM, cartonnettes 5.02 Gros de Magasin, Acier)	5 Contrats	EXCOFFIER	1er/01/2018 au 31/12/2020 (+ 2x1 an possible soit maxi jusqu'à fin 2022). (Pour les J.R.M. jusqu'à fin 2021 avec 1 an en plus possible.	Recettes 77 736 €
	Valorisation et rachat du verre issu de la collecte sélective	Contrat	O-I manufacturing	5 ans jusqu'au 31 décembre 2022	Recettes 52 224,98 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le



ID : 074-247400799-20210928-DEL2021\_44-DE

1. Gestion des déchets ménagers résiduels

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le



ID : 074-247400799-20210928-DEL2021\_44-DE

1 - INCINERATION - HORS TAXES			BUDGET 2020	CA 2020
Chap	N° compte	Intitulé		
<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>				
011		<i>Charges à caractère général</i>	4 150 199,00	4 014 182,48
	6063	Fournitures de petit équipement	500,00	10,00
	611	Prest services (OM 36cnas)	3 100 000,00	3 070 051,22
	611	Gestion des mâchafers	450 000,00	369 349,06
	611	Prest services (Plan suivi environnemental)	27 000,00	27 906,91
	611	Prest services (Cart dioxine)	16 000,00	16 559,35
	611	Prest services (Etudes géologiques+divers)	3 000,00	-
	611	Analyses décharge "Les Valignons"	28 000,00	22 485,00
	611	Film travaux UIOM	-	-
	6161	Assurances	999,00	-
	6168	Autres assurances	400,00	-
	617	Etudes dossier réexamen UIOM-rapport de base	20 000,00	28 105,00
	617	Etudes Bio déchets	-	-
	617	Etude de faisabilité évolution compétence TDD	-	-
	618	Participation CSA3D	7 000,00	2 553,30
	6226	Honoraires	1 000,00	3 300,00
	6231	Annonces et insertions	1 000,00	-
	6236	Catalogues et imprimés	200,00	-
	6257	Réceptions	500,00	-
	627	Frais bancaires (frais bancaire)	5 000,00	7 065,63
	6281	Cotisation AMORCE	1 100,00	1 043,00
	63512	Taxes foncières	16 500,00	14 989,00
	637	TGAP	400 000,00	374 250,00
	637	Taxes communales Marignier et Vougy	72 000,00	76 514,99
012		<i>Charges de personnel</i>	-	-
	6332	Cotisations versées au FNAL	-	-
	6338	Cotisations CNFPT - CDG	-	-
	6338	Cotisations URSSAF	-	-
	6411	Rémunération principale	-	-
	6413	Autres indemnités	-	-
	6416	NBI, supp. fam. de traite.	-	-
	6451	Cotisations URSSAF	-	-
	6453	Cotisations caisses retraite	-	-
	6476	Medecine du travail	-	-
	6478	Cotisations assurance personnel	-	-
	6478	Prestations sociales	-	-
	648	Autres charges de personnel (tickets restaurant)	-	-
65		<i>Autres charges de gestion courante</i>	88 800,00	88 222,21
	6541	Pertes sur créances incouvrables	500,00	-
	6542	Créances éteintes	2 300,00	2 222,21
	658	Charges gestion: contrib A.G.	86 000,00	86 000,00
66		<i>Charges financières</i>	75 200,00	62 413,29
	66111	Intérêts de la dette	72 000,00	59 977,17
	661121	ICNE de l'exercice	4 300,00	-
	661122	ICNE de l'exercice N-1	6 600,00	2 410,56
	6688	Autres charges financières (const garantie financ -cautionnement)	5 500,00	4 846,68
	673	Titres annulés sur exercice antérieur	2 000,00	-
		<b>SOUS-TOTAL dépenses réelles</b>	<b>4 318 199,00</b>	<b>4 164 817,96</b>
022	022	Dépenses imprévues	10 000,00	-
023	023	Virement à la section d'investissement	434 500,00	-
042	6811	Amortissements	784 000,00	783 573,32
		<b>Total Dépenses Exploitation</b>	<b>5 544 699,00</b>	<b>4 948 391,28</b>
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>				
70		<i>Ventes produits, prestations services</i>	700 300,00	1 023 435,88
	706	Autres prestations de service	700 000,00	1 023 165,88
	7087	Remboursement frais (Taxe OM)	300,00	270,00
74	74	Participation Collectivités territoriales	4 300 000,00	4 300 000,00
75	7588	Rétrocession part salariale tickets restau	-	-
77	7711	Autres prod excep (intérêts monétaires Thoron)	-	3,07
	7716	Autres prod excep (régulièrement)	-	525,00
		<b>SOUS-TOTAL recettes réelles</b>	<b>5 000 300,00</b>	<b>5 323 063,95</b>
042	777	Amortissements des subventions	28 500,00	28 429,27
		<b>Excédent d'exploitation</b>	<b>515 899,00</b>	<b>374 672,67</b>
		<b>Total Recettes Exploitation</b>	<b>5 544 699,00</b>	<b>5 352 393,22</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
16	1641	Capital dette	640 000,00	637 605,57
23		<i>Immobilisations en cours</i>	7 920 209,00	1 997 058,90
	238	Avances	365 000,00	270 331,90
	238	FGER curatif et préventif	-	327 341,08
	2313	Etudes préalable travaux évolution UIOM	-	-
	2313	Travaux évolution UIOM	7 555 209,00	1 689 715,82
		<b>SOUS-TOTAL dépenses réelles</b>	<b>8 560 209,00</b>	<b>2 634 662,47</b>
040	13911	Amortissement des subventions	4 106,63	4 071,27
	13913	Amortissement des subventions	24 393,37	24 358,00
	13918	Amortissement des subventions(port à becsole)	-	-
041	2135	Installations générales (int FGFR)	490 000,00	432 584,45
23	2313	RESTES A REALISER	270 209,00	-
		<b>Total Dépenses Investissement</b>	<b>9 808 500,00</b>	<b>3 095 676,19</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
16	1641	Emprunt	7 100 000,00	7 065 000,00
040	28135	Amortissement (installations générales)	192 774,66	192 581,32
	28181	Amortissement (installation générale)	581 225,34	591 012,00
041	238	Avances et acomptes (int FGFR)	490 000,00	432 584,45
021	021	Virement de la section d'exploitation	434 500,00	-
		<b>Excédent investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
		<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>8 808 500,00</b>	<b>8 201 157,77</b>
		<b>Total Recettes</b>	<b>14 353 199,00</b>	<b>13 633 550,99</b>
		<b>Total Dépenses</b>	<b>14 353 199,00</b>	<b>8 044 067,47</b>

## 2. Tri sélectif des emballages, compostage e

2- TRI SELECTIF - HORS TAXES			
N° compte	Intitulés	BUDGET 2020	CA 2020
<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>			
Chap	Article		
011	<i>Charges à caractère général</i>		
		364 870,00	250 152,28
	6063 Fournitures de petit équipement (composteurs)	10 000,00	
	6063 Fournitures de petit équipement (expo photo)	7 500,00	
	6063 Fournitures de petit équipement (containers et divers)	5 600,00	17 894,19
	6063 Vêtement de travail	1 000,00	
	6064 Fournitures administratives	1 100,00	155,07
	6066 Carburants	1 500,00	497,91
	6068 Autres matières et fournitures	3 500,00	-
	611 Prestations services (excoffier centre de tri)	205 000,00	195 045,23
	611 Prestations services (communication)	37 500,00	4 397,00
	6135 Location mobilière (copieur)	16 000,00	15 012,72
	61551 Entretien véhicules	3 250,00	805,53
	6156 Maintenance (photocopieur)	1 200,00	358,00
	6161 Assurances	700,00	1 651,82
	6168 Assurances	1 500,00	-
	617 Etudes et recherches (ModeCOM CCFG)	15 000,00	-
	618 Etude territoriale + étude d'impact (extension consignes tri)	20 000,00	-
	618 Versements organismes formation	2 000,00	484,00
	6226 Honoraires	2 000,00	-
	6231 insertion communication dans presse	750,00	1 350,00
	6232 Fêtes et cérémonies	1 000,00	-
	6236 Catalogues et imprimés	8 350,00	8 464,05
	6237 Publication	9 820,00	356,25
	6238 Divers (Goodies)	3 800,00	3 000,00
	6256 Frais de mission	1 000,00	96,84
	6257 Réceptions	3 600,00	-
	6261 Frais d'affranchissement	200,00	-
	6262 Télécommunications	1 000,00	583,67
	6281 Concours divers (Cotisation...)	1 000,00	-
012	<i>Charges de personnel</i>		
		144 000,00	122 556,82
	6332 Cotisations versées au FNAL	100,00	54,88
	6336 Cotisations CNFPT - CDG	1 200,00	989,15
	6338 Cotisations URSSAF	200,00	164,52
	6411 Rémunération principale	65 000,00	82 508,67
	6413 Autres indemnités	30 000,00	0,00
	6415 NBI, supp. fam. de traite.	100,00	0,00
	6451 Cotisations URSSAF	10 500,00	8 298,24
	6453 Cotisation validation service agent	6 000,00	
	6453 Cotisations caisses retraite	21 500,00	23 389,44
	6454 Cotisations ASSEDI/C		
	6475 Médecine du travail	500,00	267,00
	6478 Cotisations assurance personnel	4 000,00	
	6478 Prestations sociales	1 500,00	3 959,92
	648 Autres charges de personnel (tickets restaurant)	3 400,00	2 925,00
65	<i>Autres charges de gestion courante</i>		
		263 100,00	260 877,91
	6512 Redevances pour droits photos	1 000,00	1 876,63
	6541 Pertes sur créances irrécouvrables	500,00	-
	658 Contributions AG	74 000,00	74 000,00
	658 Charges diverses gestion courante	185 000,00	185 000,00
	658 Charges diverses diff impôts retenue source	100,00	1,28
	658 Reversement CCFG (cartons)	2 500,00	-
67	<i>Charges exceptionnelles</i>		
		500,00	289,50
	673 Titres annulés sur exercice antérieur	500,00	289,50
	<i>SOUS-TOTAL dépenses réelles</i>		
		772 470,00	633 876,51
042	6811 Amortissements	1 600,00	1 526,45
023	023 Virement à la section d'investissement	37 600,00	0,00
	<b>Total dépenses exploitation</b>	<b>811 670,00</b>	<b>635 402,96</b>
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>			
70	<i>Ventes produits, prestations services</i>		
		100 000,00	167 387,70
	701 Vente de produits finis verre		
	701 Vente de produits finis EMR		
	701 Vente de produits finis Valorplast	100 000,00	167 387,70
	701 Vente de produits finis arcelor		
	701 Vente de produits finis affimet		
74	<i>Subventions d'exploitation</i>		
		419 000,00	507 934,30
	74 Soutiens CITEO Emballages	383 000,00	429 071,98
	74 Soutiens CITEO PAPIER	36 000,00	78 862,32
75	7588 Rétrocession composteurs + part salariale tickets restau	3 000,00	4 173,15
77	773 Mandats annulés (exercice antérieur)		0,00
	<i>SOUS-TOTAL recettes réelles</i>		
		522 000,00	679 495,15
13	64198 Autres remboursements	0,00	790,21
042	777 Amortissements des subventions	1 200,00	1 200,00
	<i>Excédent d'exploitation</i>		
		288 470,00	
	<b>Total recettes exploitation</b>	<b>811 670,00</b>	<b>681 485,36</b>



<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
20	2051	Logiciel informatique	1 000,00	-
21	2183	Matériel de bureau et informatique	7 000,00	3 900,00
	2184	Mobilier	5 000,00	1 355,90
	2182	Véhicule	25 000,00	-
		<i>SOUS-TOTAL dépenses réelles</i>	38 000,00	5 255,90
040	13911	Amortissement des subventions	1 200,00	1 200,00
		<i>Déficit d'investissement reporté</i>		
		<b>Total dépenses investissement</b>	<b>39 200,00</b>	<b>6 455,90</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
040	28157	Amortissement (Agencements)	1 600,00	1 526,45
	28183	Amortissement (Matériel informatique, serveur)	-	-
021	021	Virement de la section d'exploitation	37 600,00	-
		<b>Total recettes investissement</b>	<b>39 200,00</b>	<b>1 526,45</b>
<b>Total Recettes</b>			<b>850 870,00</b>	<b>683 011,81</b>
<b>Total Dépenses</b>			<b>850 870,00</b>	<b>641 858,86</b>

**Durée d'extinction de la dette (les données ci-dessous concernent les séries tri sélectif) :**

	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette en € HT	5 657 430	4 800 000	4 233 333	4 166 667	3 525 631	2 888 025	2 250 421	1 612 816	8 040 210
Épargne brute annuelle en € HT <sup>(1)</sup>	1 569 791	607 351	879 911	827 741	964 302	1 055 665	955 583	1 451 716	423 631
Durée d'extinction de la dette en années.	3.6	7.9	4.8	5.03	3.66	2.74	2.36	1.1	18.97

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service, si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute.

(1) **Épargne brute** = recettes réelles de fonctionnement\* – dépenses réelles de fonctionnement\*  
\* RAR + rattachement compris.

$$\text{Durée d'extinction de la dette de l'exercice} = \frac{\text{Encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{Épargne brute annuelle}}$$

**Etat de la dette du service (concerne les sous-compétences incinération et tri sélectif) :**

L'état de la dette au 31 décembre 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	
En cours de la dette au 31 décembre de l'année N.	5 657 430	4 800 000	4 233 333	4 166 667	3 525 631	2 888 025	2 250 421	1 612 816	8 040 210	
Montant remboursé durant l'exercice en € HT	En capital	669 697	857 430 <i>Dont 185 326 liés au remboursement anticipé des prêts contractés pour financer les déchetteries</i>	566 667	566 666	641 035	637 605	637 604	637 605	<b>637605</b>
	En intérêts	215 603	195 754	167 248	147 343	130 855	113 078	92 564	71 931	59 977

**A - COMMUNICATION VISUELLE GENERALE :**

1. **Site internet** : le SIVOM de la Région de CLUSES dispose d'un espace dédié à la gestion des déchets. Celui-ci aborde les différents volets de la gestion des déchets :

- Le tri et le recyclage des emballages
- Le compostage
- L'incinération des déchets ménagers résiduels
- Etc...



2. **Les autocollants et les panneaux rigides sur le tri sélectif** :

Ces outils sont régulièrement utilisés pour informer la population sur les gestes de tri. Ainsi, les adhésifs sont apposés sur les conteneurs et les panneaux sont installés dans les halls d'immeubles ou dans les classes lors d'animations.

**B - COMMUNICATION ECRITE GENERALE :**

1. **Le sac de promotion du tri des emballages** :

Utilisé en priorité au cours des installations de composteurs chez l'habitant. Ce support est distribué lors des événements organisés par les intercommunalités et/ou communes.

2. **Les documents divers** :

- Le guide sur le compostage (SIVOM)
- Le guide sur le compostage (ADEME)
- Le guide sur la collecte sélective (SIVOM)
- Le guide sur les déchets dangereux (ADEME)
- Le guide acheter et consommer mieux (ADEME)
- La plaquette d'information « Consommons malin » (ADEME)
- Les lampes basses consommations (ADEME)
- Les piles (COREPILE)
- La plaquette sur l'usine de traitement intercommunale de MARIGNIER.





### 3. Les expositions :



- Composter « Une idée à faire germer ».
- Présentation et explication sur le fonctionnement de l'usine de traitement des déchets de MARGNIER.

### 4. Les accessoires pour renforcer les messages :



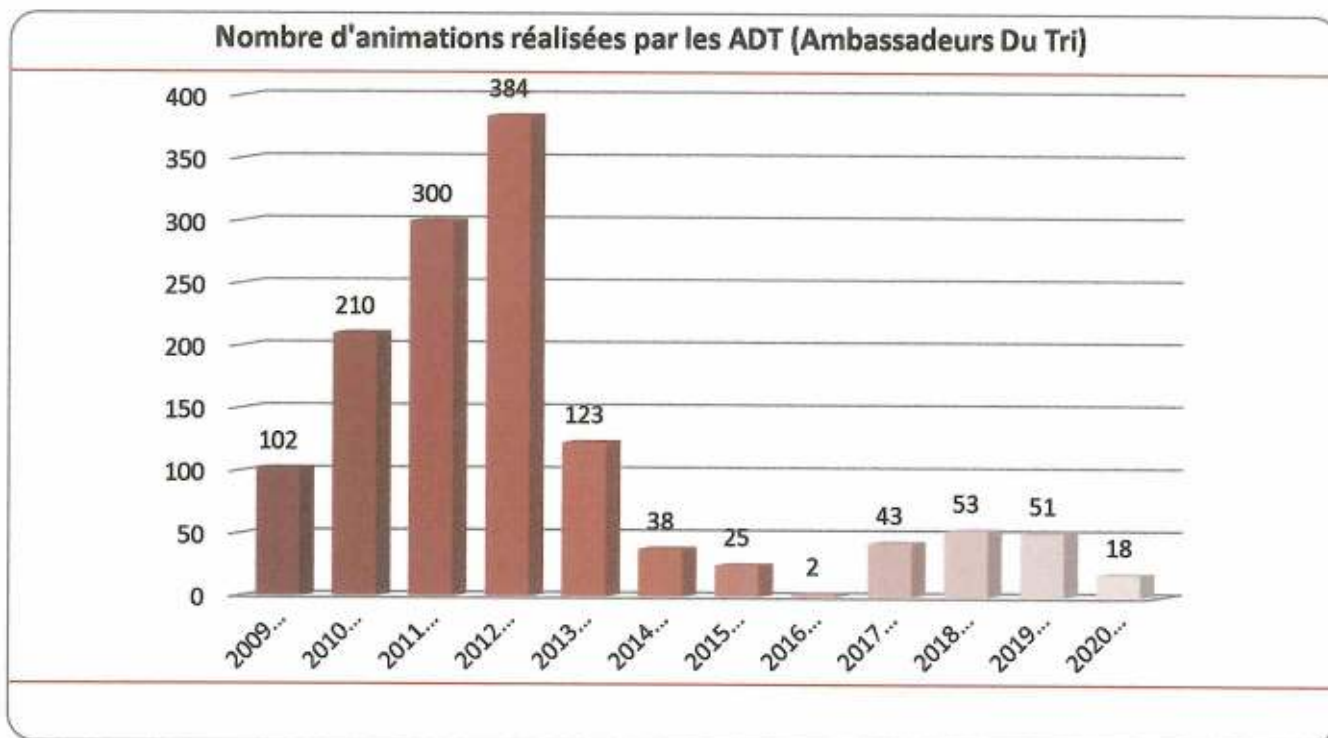
- La poubelle géante : utilisée sur une majorité de nos interventions, la poubelle gonflable permet d'interpeller les habitants sur le geste de tri.



- Les poubelles de tri : installées lors d'événementiels, elles permettent aux visiteurs de trier leur déchets (bouteilles d'eau, canettes...)
- Préparation de nouveaux visuels



### C- COMMUNICATION ORALE GENERALE :



Durant l'année 2020, près de 450 élèves (moyenne de 25 enfants/animation) ont été sensibilisés lors d'animations réalisées dans un établissement scolaire, par nos animateurs. Les animations sont gratuites et réalisées à la demande des enseignants. Ils peuvent choisir une animation unique ou une série complète.

COMMUNE	NOM DE L'ENSEIGNANT ET CONTACT	NIVEAU DE LA CLASSE	DATE	HORAIRE	QUI FAIT L'INTERVENTION	DETAIL ANIMATION
MARQUIER	Mme Pesty	GS	05/01/2020	13h30 - 14h00	NT	Papier recyclé
MARQUIER	Mme Béatrice	GS	07/01/2020	13h30 - 14h00	NT	Papier recyclé
MARQUIER	Mme Bouchereau	GS	10/01/2020	13h30 - 14h00	NT	Papier recyclé
MARQUIER	Mme Pesty	GS	14/01/2020	13h30 - 14h00	NT	Que deviennent les déchets collectés?
MARQUIER	Mme Bouchereau	GS	16/01/2020	13h30 - 14h00	NT	Que deviennent les déchets collectés?
MARQUIER	Mme Béatrice	GS	21/01/2020	13h30 - 14h00	NT	Que deviennent les déchets collectés?
ORNIOD	Aline	GS	10/02/2020	9h30 - 11h00	NT	Compostage
ORNIOD	Christelle	CE2	10/02/2020	13h30 - 15h30	NT	Compostage
ORNIOD	Laurence A.	GS/CP	11/02/2020	9h30 - 11h00	NT	Compostage
ORNIOD	Laurence C.	CP/CE1	11/02/2020	13h30 - 15h30	NT	Compostage
SANT JEORE	Saint F JACQUARD	GS au CM2	01/10/2020	9h30 - 11h00	FB	Tri des déchets
SANT JEORE	Saint F JACQUARD	GS au CM2	01/10/2020	9h30 - 11h00	FB	Tri des déchets
SANT JEORE	Saint F JACQUARD	GS au CM2	01/10/2020	9h30 - 11h00	FB	Tri des déchets
SANT JEORE	Saint F JACQUARD	GS au CM2	01/10/2020	9h30 - 11h00	FB	Tri des déchets
SANT JEORE	Saint F JACQUARD	GS au CM2	01/10/2020	13h30 - 16h	FB	Tri des déchets
SANT JEORE	Saint F JACQUARD	GS au CM2	01/10/2020	13h30 - 16h	FB	Tri des déchets
SANT JEORE	Saint F JACQUARD	GS au CM2	01/10/2020	13h30 - 16h	FB	Tri des déchets

**Actions communes aux 3 territoires : poursuite de l'opération de compostage.**

- **Suivi des sites de compostage autonomes en établissements scolaires :**
  - BONNEVILLE : Lycée Professionnel François Bise
  - SAINT-JEOIRE : Collège Gaspard Monge
  - SAINT JEAN DE THOLOME : Ecole primaire
- **Suivi des sites test de compostage collectif :**
  - Contamine sur arve
  - Bonneville (4 sites)
  - Marignier
  - Samoëns
- **« LE TRI DE L'HOMME » film portant sur les métiers issus de la gestion des déchets et passage d'un message positif sur les bonnes pratiques autour des déchets (recyclage, tri, réutilisation...) d'un point de vu local – Montage et projection test + envoi du film aux partenaires.**



- **Mise à jour du site internet :**  
 Création d'un espace dédié aux enseignants durant le confinement : Fiche animation, film, quiz ...

LES DECHETS

**EcoJUNIOR N° 60**

- La récupération des matériaux, apportée par l'ADE 60, permet de valoriser les déchets.
- Le tri des déchets, effectué en amont de l'arrivée des déchets, permet de séparer les matériaux destinés à la valorisation.
- La collecte des déchets, assurée par les collectivités locales, permet de ramener les déchets à la déchetterie.
- La tri sélectif, effectué par les collectivités locales, permet de séparer les matériaux destinés à la valorisation.
- Les déchets verts, collectés par les collectivités locales, sont destinés à la valorisation.
- Les déchets dangereux, collectés par les collectivités locales, sont destinés à la valorisation.
- Les déchets électroménagers, collectés par les collectivités locales, sont destinés à la valorisation.
- Les déchets industriels, collectés par les collectivités locales, sont destinés à la valorisation.
- Les déchets agricoles, collectés par les collectivités locales, sont destinés à la valorisation.